

**2021-2026**  
**Procès-verbal n° 28b de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du mardi 17 septembre 2024,**  
**à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

**Présidence:** M. Simon Murith

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 60/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (20): Mmes et MM. Stefania Boggian, Gilles Bourgarel, Anne Butty Revaz, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Ana Teresa Fontes Martins, Guy-Noël Jelk, Adeline Jungo, Monica Mendez, Immaculée Mosoba, Andrey Nazheskin, Elena-Lavinia Niederhäuser, Nadège Piller, Caroline Revaz, Alicia Schaller, Isabelle Sob, Giulia Tognola, Lea Wattendorff, Pascal Wicht et Chloé Zainal.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Philippe Vidmer et Thierry Vidmer.

**Le président.** M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

---

## 1. Communications du président

### Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir (cf. supra).
- B. Je vous rappelle le temps de parole qui a été donné hier:
- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions;
  - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.

Enfin, avant de reprendre notre ordre du jour, je me vois malheureusement contraint de rappeler les égards à respecter dans le cadre de ce Parlement, que ce soit lu sinon entendu. Plusieurs membres m'ont rapporté avec raison que la séance d'hier soir avait été le théâtre d'allusions relativement indignes, de prises à partie personnelles inutiles et de troubles à la bonne conduite des débats, dont l'attribution revient uniquement à la personne qui préside. Je vous remercie donc tou-te-s de vous conformer à l'article 74 du RCG, qui impose de maintenir entre nous les égards qu'exige notre fonction, d'user de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance et d'éviter toute prise à partie personnelle, peu importe son contenu. De manière générale, merci également de vous conformer au devoir et responsabilité qu'impliquent notre fonction et l'exercice de la liberté d'expression.

Pour terminer, permettez-moi simplement de citer un vers célèbre de Jean de La Fontaine "Les ouvrages les plus courts sont toujours les meilleurs". J'ai envie d'ajouter "Les discours aussi, d'ailleurs".

---

## 4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 90 (2021-2026) de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de la mise à disposition d'une application téléchargeable sur smartphone pour la Ville de Fribourg

### Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Tout à fait dans l'esprit de La Fontaine, je vais limiter mon intervention au strict minimum. Le Conseil communal est d'avis que l'investissement nécessaire en termes financiers et de communication ne justifie pas le développement d'une application spécifique pour la Ville de Fribourg et qu'il convient d'utiliser le canal numérique principal d'information, qui est le site internet officiel de la Ville, complété par les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn). De plus, l'administration communale a pu profiter de l'outil fourni clé en main par la Préfecture de la Sarine, à savoir

l'application iSarine. Les premiers retours sont positifs et la Ville va donc continuer à utiliser ce canal d'information à l'avenir. Des améliorations ont d'ailleurs été récemment apportées par la société qui la développe, à la suite des remarques des communes, notamment en ce qui concerne le bilinguisme, les illustrations et d'autres aspects encore perfectibles dans cette application.

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** Nous sommes satisfaits du rapport final du Conseil communal. Pouvoir s'appuyer sur un outil informatique clé en main de la Préfecture de la Sarine pour diffuser des messages et documents importants pour la Ville de Fribourg dans les deux langues est une bonne chose et nous sommes persuadés que le nombre de personnes qui auront recours à ce moyen d'information va s'agrandir.

Le postulat n° 90 est ainsi liquidé.

---

**5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 94 (2021-2026) de MM. Marc Vonlanthen et François Miche (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer l'information concernant les fonds rentiers de la Ville**

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.**

cf. annexe.

Vous avez remarqué dans la réponse du Conseil communal que nous avons actuellement six fonds sous gestion, avec des thématiques très intéressantes. Cette question vient en général une fois environ par législature. Merci donc aux auteurs pour l'intérêt porté à ce sujet. Cela permet à chaque fois de dispenser un bon nombre d'informations très intéressantes, que je ne vais pas résumer ici. En conclusion, le Conseil communal poursuit ses analyses concernant la conversion de ces fonds avec les services concernés dans le respect des obligations liées aux fonds en général. A titre d'exemple, la fondation de solidarité a récemment élargi son cercle des bénéficiaires. Vous voyez donc que le sujet est présent quand l'opportunité se présente.

**Miche François (PS).** Il a fallu attendre 16 mois pour obtenir une réponse. Nous sommes surpris du manque d'informations et de suivi du Conseil communal concernant ces fonds car leurs règlements faisaient partie des règlements de la Ville.

Quand le fonds de secours du bataillon des sapeurs-pompiers a été dissout, on ne nous a pas tenus informés, ce que nous regrettons. Concernant le fonds Nordmann, nous déplorons que le Conseil communal n'en fasse rien et ne recontacte pas la famille donatrice. Concernant le fonds Jean, pourquoi le Conseil communal ne fait-il rien avec les produits des CHF 850'000.- en action ? Concernant la fondation Daler, il est curieux que le règlement du même nom et les intentions du donateur ne soient pas respectés. Concernant le fonds pour les apprentis, par le passé, nous avons déjà donné, grâce à des recherches, un exemplaire, mais il s'est déjà perdu. Concernant le fonds de l'Arbre de l'Auge, rien n'a été fait.

Bref, ces fonds représentent CHF 1.2 million et nous demandons que les règlements soient à nouveau disponibles sur le site de la Commune. Par ailleurs, il est curieux que l'on omette le détail des actions contenues dans ces fonds. Dans les archives, on découvre qu'ils contenaient de nombreuses actions Syngenta et Credit Suisse.

Le postulat n° 94 est ainsi liquidé.

---

**6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 111 (2021-2026) de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert·e·s), Océane Gex (PLR) et François Miche (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un corridor vert sur le territoire communal**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Ces dernières années, la Ville a mis en place de nombreuses mesures en faveur des espaces verts et leur connexion, réalisé des études, publié des stratégies et fixé des objectifs.

Le plan communal paysage et le plan communal mobilité douce, par exemple. Ces plans font partie intégrante du plan d'aménagement local (PAL). Ces plans superposés mettent en avant des axes propices à devenir des voies vertes dans les prochains 15 à 20 ans.

Afin de mettre en œuvre la stratégie paysage découlant du plan communal paysage du PAL, la Ville a mis en place son programme de mise en œuvre en faveur de la nature et du paysage, soit le programme Nature et Paysage. Ce programme regroupe plusieurs mesures et a pour but de coordonner les actions de l'ensemble des services de la Ville.

En 2024, le Conseil communal a décidé de lancer une étude nommée "plan de végétalisation" qui regroupera toutes les données, études, stratégies, planifications communales en lien avec la végétalisation, afin d'en tirer une stratégie planifiée et coordonnée de végétalisation. La mise en œuvre de ce plan de végétalisation devrait débuter en 2025.

L'étude devra également analyser les axes de liaison existants et la possibilité de les optimiser. Des interventions progressives et coordonnées pourraient aboutir à l'apparition de corridors verts. Actuellement, la végétalisation et la reconnexion des espaces se fait donc par étapes, notamment au gré des projets urbains et de mobilité en cours.

Vous l'aurez donc compris, c'est à travers ces différents outils que le Conseil communal entend planifier, réaliser et améliorer les espaces verts et leur connexion. Ce d'autant plus qu'il existe un certain nombre de contraintes à ce qui est demandé à travers le postulat n° 111, telles que la densité urbaine, les aspects fonciers et la présence de nombreuses infrastructures souterraines.

**Miche François (PS).** Ich bin teilweise zufrieden. Zuerst danke ich ihnen für den ausführlichen Bericht. Je me réjouis qu'une étude nommée plan de végétalisation soit lancée et que sa mise en œuvre devrait débiter en 2025.

Je suis consciente que la densité urbaine, les aspects fonciers et la présence de nombreuses infrastructures souterraines sont des contraintes non négligeables. Aber ich denke, mit gutem Willen und einfachen Mitteln sollte es auch möglich sein, im Stadtzentrum mit begrünten Kästen, begrünten Dächern und begrünten Fassaden, grüne Zonen entstehen zu lassen.

Dans la planification communale il est prévu un développement progressif dans les 15 à 20 ans à venir. Ich hoffe, dass dieses Zeitfenster eingehalten werden kann. La réponse est signée par Mme A.-E. Cattaneo, que je remercie.

Le postulat n° 111 est ainsi liquidé.

---

**7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 112 (2021-2026) de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise de Matos Berger et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant de clarifier la manière dont les services communaux peuvent aider les propriétaires privés d'espaces verts à améliorer la biodiversité**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal partage l'appréciation des auteurs du postulat quant à l'importance des jardins privés pour la biodiversité. Comme vous le savez, et comme déjà évoqué dans le cadre de la réponse au postulat précédent, la Ville a mis en place son programme Nature et Paysage. Ce programme regroupe plusieurs mesures, notamment en faveur de la biodiversité.

Un comité de pilotage, dont la présidence est assumée par votre serviteur, et la vice-présidence par Mme la directrice des Ecoles, planifie et valide les différentes mesures de ce programme, alors que le financement de ces mesures est validé par le Conseil communal, puis le Conseil général dans le cadre du processus budgétaire.

A travers ce programme Nature et Paysage, le Conseil communal souhaite entretenir un lien privilégié avec les privés inscrits à la Charte des jardins notamment.

Dans le cadre de cette charte, les membres seront invités à des rencontres thématiques. En outre, l'année 2025 prévoit la poursuite des actions de sensibilisation, dont le contenu exact n'a pas encore été défini et validé. En l'état, il est notamment envisagé d'organiser des formations continues destinées aux collaboratrices et collaborateurs du Secteur des parcs et promenades ou des cours à destination des propriétaires de jardins privés.

Finalement, il convient encore de relever que la direction de l'Edilité mène actuellement une analyse des missions actuelles et futures du Secteur des parcs et promenades, dans une volonté de regrouper toutes les compétences qui sont en rapport avec l'entretien, la gestion et le développement des espaces verts, tout en intégrant les nouveaux défis à venir, à savoir biodiversité, développement durable, renforcement de l'économie circulaire, mise en place du plan Nature et Paysage, etc.).

Dans ce cadre, il est envisageable d'aborder plus directement la demande des postulants, étant précisé que la thématique des jardins privés reste bien évidemment présente dans les actions prévues à futur.

Le Conseil communal sera prochainement saisi du rapport portant sur le futur du Secteur parcs et promenades et décidera de son sort.

Pour conclure, je constate qu'un postulat quasi identique au postulat n° 112 est à l'ordre du jour ce soir. Je ne peux exclure qu'en cas de transmission de cet autre postulat ce soir, le Conseil communal ne vous soumette pas très rapidement la même réponse que la présente réponse.

**Allenspach Christoph (PS).** La valorisation de la biodiversité est aujourd'hui l'une des tâches les plus urgentes en matière d'urbanisme, notamment dans le contexte de la densification et du changement climatique. Nous remercions donc le Conseil communal pour ce rapport qui offre un bilan de la situation actuelle. Nous prenons volontiers acte du fait qu'il partage l'importance de l'enjeu.

Nous prenons également acte du fait que les services communaux concernés, à savoir Parc et Promenades, Nature et Paysage et la Voirie, ne sont pas encore suffisamment en mesure de mettre en œuvre la biodiversité sur le territoire de la ville et ce faisant, d'aider les propriétaires fonciers privés à transformer leur végétation. Nous saluons bien sûr la volonté de former ce personnel à ce sujet et de mieux structurer la tâche dans un avenir proche.

Nous constatons en effet, dans la pratique, que la sensibilité des services à un entretien adapté à la végétation laisse encore à désirer.

Il existe de bons exemples où cette sensibilité est manifeste, comme à la route des Arsenaux ou dans le cimetière communal, mais cela nous semble insuffisant vu l'appauvrissement alarmant de la végétation. En outre, certains arbres sont toujours taillés à l'ancienne, les bords de routes et les pentes sont radicalement fauchés jusqu'à la terre et des plantes invasives comme le laurier, le thuya et le cotoneaster poussent en grand nombre aussi sur des terrains de la commune. Une gestion plus extrême extensive, base indispensable pour une meilleure biodiversité serait non seulement bénéfique pour la nature et le climat urbain mais aussi moins coûteuse.

Sur la base du rapport, nous partons du principe que le Conseil communal informera prochainement...

**Le président.** M. C. Allenspach, je vous remercie de terminer. Le temps de parole est largement dépassé. Il est connu depuis hier et il est toujours le même.

**Allenspach Christoph (PS).** ... prochainement le Conseil général des progrès réalisés dans la réorganisation de la tâche et précisera également comment, quand et avec quels moyens les exigences de la biodiversité seront mises en œuvre.

J'espère que vous annoncez le temps de parole également à d'autres intervenants. Par ailleurs, je souhaite que le Bureau discute une fois du temps de parole. Une minute pour une réponse à un postulat n'est pas assez. Je crois que tout le monde est d'accord, c'est vraiment un stress incroyable...

**Le président.** Nous en discuterons au Bureau.

Le postulat n° 112 est ainsi liquidé.

---

## 8. Décision quant à la transmission des postulats

**Le président.** Lors de ses séances des 5 juin, 2 juillet et 21 août 2024, le Bureau a unanimement qualifié tous les postulats à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

**Steiert Thierry, syndic.** La qualification ainsi que la recevabilité de tous les postulats qui nous sont présentés ce soir ne sont pas contestées par le Conseil communal. En revanche, nous interviendrons ultérieurement pour ce qui concerne la transmission.

**Le président.** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole au sujet de la recevabilité de l'un ou l'autre des postulats? Tel n'est pas le cas. Je considère donc qu'elle est acquise.

- n° 144 de M. David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal de mettre en place un sondage d'opinion auprès de la population du canton afin de comprendre leurs attentes envers la Ville de Fribourg et d'orienter l'action publique

**Le président.** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole au sujet de la recevabilité de l'un ou l'autre des postulats? Tel n'est pas le cas et je considère donc qu'elle est acquise.

**Steiert Thierry, syndic.** Si ce postulat est en principe recevable, le Conseil communal vous invite cependant à refuser sa transmission car derrière cette démarche, apparemment innocente, se cache la volonté de remettre en question le principe de l'autonomie communale.

Certes, les interdépendances entre les communes sont multiples et l'on est en droit de s'intéresser à ce qui se passe chez son voisin. La Ville, en particulier, exerce un attrait et un intérêt plus important que d'autres communes de par sa fonction de chef-lieu cantonal. Die Stadt Freiburg nimmt als Hauptort des Kantons als Wirtschaftsstandort mit rund 33'000 Arbeitsplätzen eine besondere Rolle ein, was sich unter anderem auch in der medialen Präsenz unserer Gemeinde widerspiegelt. Cela étant, le Conseil communal tient à rappeler que la ville ne vit pas en vase clos et que les habitant·e·s des autres communes ont eu et ont encore de nombreuses occasions de s'exprimer et de participer à cette vie urbaine. Nous prenons pour exemple le sondage qui a été effectué l'année dernière sur le sujet de "Vivre en ville", un sondage auquel près de 15% de participants étaient domiciliés hors du périmètre de la ville de Fribourg.

Dans d'autres contextes de collaboration, notamment au sein des comités et des assemblées des associations intercommunales, nos voisins interviennent régulièrement pour faire part de leurs attentes vis-à-vis de la ville. Le projet de fusion du Grand Fribourg offrait également une formidable opportunité aux habitant·e·s des communes de ce périmètre de participer activement et pleinement à la vie politique du chef-lieu cantonal, une opportunité qui n'a malheureusement pas été saisie, nonobstant les très importantes concessions offertes en son temps par la ville. Afin de promouvoir le développement du centre cantonal et de permettre au canton de Fribourg de profiter pleinement de sa situation sociogéographique favorable, le Conseil communal est résolument tourné vers l'avenir et poursuit ainsi les collaborations constructives avec les autres communes du district et au-delà, que ce soit au sein de l'Agglomération, de l'ARS, de l'ACF, du CEFREN ou de nombreuses autres structures. Cette collaboration se fait dans un esprit de solidarité intercommunale, parfois à sens unique, mais – et c'est là que le postulat fait fausse route – dans le respect de l'autonomie communale, qui est un principe fondamental de notre Constitution fédérale et de notre Etat de droit. Il n'y a aucune raison d'aller au-delà, de créer des procédures de consultation parallèles et d'inviter les contribuables des communes voisines à participer aux processus décisionnels de notre commune. Le Conseil communal vous invite dès lors à refuser la transmission de ce postulat.

**Krienbühl David** (PLR). Impliquer les habitant·e·s sur l'évolution de leur commune, tel est le but des démarches participatives dont le nombre n'a cessé de croître ces dernières années, notamment à Fribourg. Cela a été relevé aussi par le syndic en préambule et c'est très bien ainsi. Seulement voilà, Fribourg n'est pas une commune comme les autres, elle est aussi capitale cantonale, avec des responsabilités vis-à-vis du reste du canton et, là, institutionnellement, seul·e·s les habitant·e·s de la commune de Fribourg ont leur mot à dire sur l'évolution de leur ville. M. le syndic a rappelé aussi l'importance de l'autonomie communale. Cependant, ce n'est pas l'autonomie communale que l'on souhaite ici attaquer, évidemment.

Dans ce contexte, on peut se demander si les habitant·e·s du reste du canton ne devraient pas, dans une certaine mesure, avoir la possibilité de prendre position sur la politique menée par leur capitale. A tout le moins, sur les thèmes cruciaux ayant des répercussions hors des frontières de Fribourg, comme la mobilité, l'accessibilité ou encore la consommation.

En effet, une habitante du district de la Gruyère se rendant tous les jours à Fribourg pour son travail est directement touchée par la politique mise en place par sa capitale cantonale, qui est Fribourg. Dans ce cas, les actions menées par le Conseil communal de Fribourg ont un impact direct sur son quotidien.

Fort de ce constat, ce postulat demande au Conseil communal de mettre en place un nouveau sondage d'opinion publique mais cette fois à l'échelle cantonale, dans le but d'orienter véritablement ses actions publiques mais aussi de renforcer la cohésion cantonale.

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à la transmission de ce postulat.

**Yerly-Brault François** (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s partage pleinement la prémisse du postulat, selon laquelle une action publique participative pertinente ne saurait se restreindre à la seule consultation des résidentes en territoire, mais bel et bien à l'inclusion de toutes ses usagères.

Ainsi - et pourtant - rappelez-vous la consultation citoyenne mentionnée par le Conseil communal à l'instant, réalisée dans le cadre de la stratégie durabilité de la Ville durant l'été 2023. Près d'un·e répondant·e sur cinq a affirmé ne pas habiter en ville. Ce sondage couvrait d'ailleurs la plupart des domaines mentionnés dans le développement du postulat. Avec pour conclusion qu'il ne saurait y avoir de corrélation et encore moins de causalité, entre le lieu d'habitation et la satisfaction envers l'action des autorités.

Il faut toutefois relever la question de fond soulevée par ce postulat: quel est le statut politique de la démocratie participative dans l'action publique de la Ville?

Il est fort regrettable que les sondages d'opinion soient systématiquement confondus avec les démarches participatives. Cette confusion des genres contribue à réduire la participation à sa plus simpliste expression, la consultation citoyenne.

Or, une démocratie saine repose sur des processus bien plus larges qui favorisent l'expression d'une délibération citoyenne dynamique.

Quant aux sondages d'opinion, ils sont souvent limités par leur caractère figé. Ils entretiennent l'illusion d'une communication entre gouvernants et gouvernés par l'intermédiaire de formulaires en ligne et de cases à cocher, le tout saupoudré d'une conception managériale de la citoyenneté, réduisant ainsi les citoyen·ne·s client·e·s consommateur·rice·s.

Gouverner par sondages, c'est substituer la "satisfaction client" au bon fonctionnement des institutions démocratiques.

Or, est-il vraiment nécessaire de rappeler que l'action publique dispose déjà d'une boussole claire qui résulte d'un choix démocratique exprimé tous les cinq ans et qui peut, par ailleurs, être adapté à l'aide des outils institutionnels à notre disposition. J'ai nommé le programme de législature.

Ainsi, le groupe des Vert·e·s s'opposera à la transmission de ce postulat. Premièrement, parce que ce qu'il demande, au fond, a déjà été réalisé et, deuxièmement, parce qu'il procède d'une conception figée et limitante de la démocratie participative.

**Delaloye Sophie** (PS). L'an dernier, à l'occasion des 175 ans de la Constitution, j'ai pris du temps pour la parcourir, m'attarder un instant sur son préambule qui devrait toutes et tous nous guider et j'ai porté, en tant qu'élue communale, un intérêt bien particulier à l'article 50. Vous savez, celui qui parle de l'autonomie communale.

À cette lumière, la démarche du postulat n° 144 nous semble pour le moins incongrue. Entre les lignes, on semble reprocher à la Ville de Fribourg de ne pas écouter les communes voisines. Or, c'est tout l'inverse. La Ville de Fribourg noue, au travers de nombreux dossiers, soit ceux que traitent le CEFREN, l'ARS, l'Agglo, le Réseau Santé Sarine, pour n'en citer que quelques-uns, des contacts continus et enrichissants. Imaginer la Ville isolée dans sa tour d'ivoire, c'est la sous-estimer et peut-être la méconnaître.

De plus, la Ville est allée bien plus loin que de sonder ses voisines, bien plus loin également que de collaborer au travers de multiples associations, puisque, grâce à la fusion, c'est à près de 75'000 personnes qu'elle proposait de participer à sa gouvernance. C'était il n'y a pas si longtemps, le 26 septembre 2021. Nous savons toutes et tous le résultat sorti des urnes. Les communes voisines, dans la grande majorité, n'ont pas voulu avoir leur mot à dire sur le futur de Fribourg-ville. Dont acte.

Pour en revenir à la Constitution, en vertu du postulat n° 144, on demanderait aux autres communes du canton de se prononcer sur la gouvernance de la ville, même ville capitale. Imaginons un instant, demande-t-on à Givisiez de se positionner sur la gouvernance de Villars-sur-Glâne? A ceux de Tavel leur avis sur la politique bulloise? Fribourg devrait donc dépenser des deniers publics pour mettre en place un sondage? Non, Fribourg doit d'abord assurer un service public au bénéfice de ses habitant-e-s et de ses contribuables. Fribourg ne peut pas devenir la première ville de Suisse à renoncer à son autonomie communale. Ou la deuxième, compte tenu qu'un postulat étrangement semblable a été déposé il y a peu à Lausanne.

Vouloir amoindrir les droits d'une commune, c'est un peu paradoxal pour un élu de la ville.

Les contacts entre Fribourg et les communes du canton sont continus, constructifs, recherchent le consensus et la coordination. Ce n'est pas une mesure cosmétique, c'est un travail de fond. En résumé, le groupe socialiste votera en bloc contre ce postulat prétendument populaire mais un peu populiste.

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Le centre-gauche PCS va bien entendu refuser la transmission de ce postulat. Les arguments contre cette transmission, qui ont été énoncés par le Conseil communal tout à l'heure, sont tout à fait pertinents et justifiés. Je ne vais donc pas les répéter. En revanche, nous avons une autre proposition: est-ce que l'AFCAS pourrait faire ce travail?

#### Vote

**Le Conseil général refuse, par 35 voix contre 20 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 144 de M. David Krienbühl.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 20 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission:** 35 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 3 Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

**Ce postulat est ainsi rayé du rôle.**

- n° 145 de Mme et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Oliver Collaud et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de capter et stocker l'eau de pluie des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission des postulats n° 145 à 149. Je reprendrai la parole pour le débat de transmission du postulat n° 150.

**Mauron Valentine** (Vert-e-s). Certes, ce n'est pas la première intervention de notre Conseil général quant à la stratégie de récupération et de stockage des eaux de pluie de la Ville. Noyées dans des réponses indiquant des fiches auxquelles se référer ou encore des références au programme Nature et Paysage, les envies de la Ville de s'investir dans une vision à long terme pour faire face aux pénuries en eaux de plus en plus fréquentes semblent quelque peu freinées.

Nous souhaitons, à l'aide de ce postulat, que la Ville soit exemplaire dans sa stratégie à long terme pour l'eau. Face aux instabilités climatiques, Fribourg doit se prémunir contre les éventuels besoins futurs en eau, notamment à des fins non vitales comme l'arrosage des espaces verts et le nettoyage du domaine public. Nous souhaitons que la Ville clarifie comment capter et stocker l'eau de pluie sur son domaine, en particulier pour les bâtiments dont elle est propriétaire. En résumé, nous souhaitons un récupérateur d'eau à chaque immeuble et donc du concret.

Cette clarification devrait pouvoir couvrir les besoins en eau non potable qui augmenteront. Même si Fribourg est aujourd'hui très bien dotée en sources, il est nécessaire de ne pas dilapider son eau potable à tout va, mais de la préserver. Elle doit prévoir demain et les récupérateurs d'eau sont un élément de la réponse aux futures pénuries en eau de notre environnement. Je vous encourage à soutenir ce postulat.

**Delaloye Sophie** (PS). Je précise que je prends la parole pour Mme Elena-Lavinia Niederhäuser, qui est absente ce soir.

Le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt du postulat n° 145, qui demande au Conseil communal d'examiner la possibilité de capter et stocker l'eau de pluie des bâtiments dont elle est propriétaire. Le groupe relève l'importance de cette ressource, l'eau, une thématique qui est chère et vitale à nos yeux, notamment en prévision de dérèglement climatique qui entraînera des périodes de canicules plus fréquentes, ainsi que des précipitations plus intenses et plus fréquentes. Les récents événements pendant le mois de juin montrent que la Suisse n'est pas épargnée et qu'elle est déjà en train de subir des phénomènes extrêmes (inondation en Valais, glissements de terrain aux Grisons, etc.).

Néanmoins, ce postulat n'est pas sans rappeler le postulat n° 69 déposé le 31 mai 2022 par mes collègues Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger et moi-même (donc E.-L. Niederhäuser), dans lequel nous demandions déjà au Conseil communal d'étudier la possibilité d'avoir une gestion de l'eau adaptée au changement climatique en milieu urbain. Dans sa réponse, le Conseil communal indique que la Ville, à travers ces diverses stratégies, planifications et projets en cours ou prévus, cherche déjà à activement répondre aux demandes issues de ce postulat au travers de son plan d'aménagement local, le programme Nature et Paysage et l'établissement du plan climat cantonal. Une partie spécifique est dédiée à la récupération et l'utilisation des eaux de pluie et il est précisé que la Ville continuera à évaluer les possibilités de déploiement des systèmes de récupération des eaux de pluie et procédera à la réalisation de ces aménagements si les conditions le permettent.

Dans ce contexte et vu l'importance de ce sujet, le groupe socialiste va soutenir à l'unanimité la transmission de ce postulat, mais encourage vivement les déposants à mieux se renseigner sur les postulats déjà déposés en lien avec la thématique.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 55 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 145 de Mme et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Oliver Collaud et Thierry Pochon.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 55 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 0

**Se sont abstenus:** 3 Aebischer David (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Page Maurice (CG-PCS)

- n° 146 de Mme et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Oliver Collaud et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer des subsides aux propriétaires de bâtiments à l'achat et à la pose d'une citerne ou d'un récupérateur d'eau de pluie

**Mauron Valentine** (Vert-e-s). Ce postulat poursuit la même volonté que le postulat précédemment présenté, sauf qu'il s'adresse aux privés. La Ville doit inciter les propriétaires en ville de Fribourg à l'exemplarité en termes de gestion d'eau.

Aujourd'hui, le règlement sur les eaux usées a modifié sa tarification en fonction de plusieurs facteurs, notamment la perméabilité des sols, mais également la consommation.

Nous demandons que la Ville mette à disposition des subsides pour les propriétaires de bâtiments à l'achat et à la pose d'une citerne ou d'un récupérateur d'eau de pluie. Ces derniers pourront, d'une part être acteurs du changement dans l'utilisation de l'eau, mais pourront également avoir un impact sur leur facture d'eau. Que Fribourg s'inspire de la Ville de Lausanne pour la future mise en œuvre que nous espérons rapide. La Ville de Lausanne propose en effet des offres de subventions depuis 2019. Merci de soutenir ce postulat.

**Delaloye Sophie** (PS). Comme pour le texte précédent, je me fais la porte-parole de la conseillère générale E.-L. Niederhäuser.

Dans le même sens que le postulat précédent, le groupe socialiste va soutenir à l'unanimité la transmission de ce postulat pour proposer la mise en place des subsides aux propriétaires de bâtiments à l'achat et à la pose d'une citerne ou d'un récupérateur d'eau de pluie. Toutefois, plusieurs postulats ont déjà fait l'objet d'une demande d'élargissement des subventions accordées par la Ville en raison du dérèglement climatique (postulats n° 84 et 87). Comme mentionné dans sa réponse au postulat n° 87, le Conseil communal poursuit déjà des réflexions et études nécessaires au renouvellement régulier du programme de subventions énergétiques afin de l'adapter au mieux aux besoins de la population et des propriétaires fonciers. Nous ne pouvons donc qu'encourager le Conseil communal à continuer dans cette direction et à mettre en place de telles subventions en soulignant l'importance capitale du volet communication.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 54 voix contre 0 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 146 de Mme et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Oliver Collaud et Thierry Pochon.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 54 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry

2021-2026 – Procès-verbal n° 28b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 17 septembre 2024

José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus: 4** Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Page Maurice (CG-PCS)

- n° 147 de MM. Laurent Woeffray et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'un développement ambitieux à la Poya répondant aux besoins des habitant·e-s de la ville de Fribourg

**Woeffray Laurent (PS).** Seit nun etwas mehr als einem Jahr hat die Armee die Schlüssel der Poyakaserne dem Kanton übergeben und damit Platz für ein neues Quartier in der Stadt Freiburg gemacht. Während in einer ersten Übergangsphase von fünf Jahren, Zwischennutzungen das Quartier beleben werden, laufen die Überlegungen für die zukünftige Nutzung dieses für die Stadt strategisch wichtige Areal auf Hochtouren. Während das Areal neu im Besitz des Kantons ist, liegt die Planungskompetenz in den Händen der Stadt.

Wie auch in anderen Schweizer Städten wie Chur, Aarau oder Frauenfeld, wo Kasernenareale ganz oder teilweise in die Hände der Stadt übergingen, wäre eine Übernahme des Poya-Areals durch die Stadt grundsätzlich die bestmögliche Lösung.

Indépendamment du propriétaire du terrain, il est de la compétence de la Ville de définir les grandes lignes du futur quartier au moyen d'un plan d'aménagement de détail. Dans son PAL, récemment adopté, plus précisément à la page 76 du rapport explicatif 47 OAT, le Conseil communal a désormais établi des intentions minimales pour le PAD de la Poya. Celles-ci stipulent qu'un quartier mixte comprenant un espace ouvert central et un espace vert à l'échelle du quartier doit être réalisé. Il s'agit là d'intentions minimales qui répondent précisément aux intérêts et besoins de la population de la ville de Fribourg.

Les études et rapports mentionnés dans le texte du postulat montrent en effet clairement qu'il existe actuellement deux besoins: d'une part, il manque des logements d'utilité publique et, d'autre part, il existe un gros potentiel de places de travail supplémentaires en ville. Ces deux éléments devraient donc faire partie de ce quartier mixte qui émergera ces prochaines années sur le site de la Poya, avec des principes sociaux, écologiques et économiques de développement et nous faisons entièrement confiance au Conseil communal pour trouver le bon dosage.

Avec ce postulat, le Conseil communal est donc prié d'élaborer un rapport présentant ses possibilités d'action dans le cadre de ses compétences, pour s'assurer que le périmètre de la caserne de la Poya se développe dans l'intérêt de la population de la ville, avec la création de logements d'utilité publique et d'emplois.

**Krienbühl David (PLR).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du postulat n° 147. Nous pouvons immédiatement rassurer les postulants, notre groupe va évidemment le transmettre. Nous nous permettons, néanmoins, quelques remarques et certainement quelques nuances.

Il s'agit d'une parcelle de 45'000 – 46'000 m<sup>2</sup> située quasiment au cœur de la commune de Fribourg et aussi proche de toutes les voies de communication importantes. Toutes les capitales cantonales, toutes les villes de ce pays, rêveraient d'avoir une telle parcelle aussi bien située. Aujourd'hui, il est bien clair que cette parcelle est propriété de l'Etat. En revanche, elle est située sur le territoire de la commune, comme ça a déjà été dit. Elle doit donc se conformer au PAL de la Ville et c'est là tout l'enjeu. C'est pourquoi le PLR de la ville de Fribourg demande au Conseil d'Etat d'entreprendre rapidement des démarches avec la Commune de Fribourg pour que cette parcelle devienne une zone économique attrayante, afin d'y accueillir une entreprise innovante à forte valeur ajoutée, comme Rolex, par exemple, ou d'autres entreprises qui pourraient permettre à cette parcelle de développer surtout son potentiel et qui pourraient également collaborer avec les HES de Fribourg.

Comme nous avons pu l'entendre, l'Etat souhaiterait que cette parcelle devienne un quartier mixte avec des logements. Or, la commune de Fribourg pourrait très bien connaître une augmentation de sa population sans prendre en compte cette parcelle qui ne fait pas partie de ces projections en termes démographiques. Il y a d'ailleurs tout un quartier qui est prévu sur la colline du Torry, non loin de la parcelle de la Poya. Ce serait donc une erreur stratégique que de mettre du logement sur cette parcelle, et ce même en faible quantité. Aussi, il faut à tout prix prévoir que cette parcelle soit divisée en plusieurs lots. Cette parcelle doit absolument se transformer en une zone unique d'activité économique. Nous parlons ni plus ni moins de la dernière zone de cette ampleur au niveau du territoire de la commune de Fribourg et très certainement du Grand Fribourg en termes de superficie. Il faut que main dans la main l'Etat et la Commune travaillent ensemble pour attirer une ou plusieurs sociétés à fort potentiel (emploi à forte valeur ajoutée) dans le canton respectivement renforcer son centre cantonal. Cela permettrait de dynamiser notre centre cantonal qui doit rester la locomotive de ce canton, d'assurer à notre capitale cantonale des revenus fiscaux supplémentaires bien nécessaires vu les enjeux sociaux futurs.

Il n'y a donc pas non plus besoin de se précipiter concernant le choix de cette ou de ces entreprises sur cette parcelle, mais il faut évidemment déjà commencer à travailler aujourd'hui avec la promotion économique, par exemple. Si une société de ce type devait arriver dans 10 ou 15 ans, le pari serait déjà gagnant et même gagné. Cependant, il faut vraiment à tout prix laisser cette opportunité pour le futur du canton car sinon la ville de Fribourg, et donc le centre cantonal, risque de vivre une paupérisation de sa population à moyen terme, qui ne sera bonne pour personne dans ce canton, que ce soit pour la Ville pour le Canton, scénario que la ville de Bienne a vécu lors des années 1990. Ne gâchons pas l'opportunité du siècle pour Fribourg.

**Page Maurice** (CG-PCS). J'aimerais aussi soutenir ce postulat, en me référant à la visite que plusieurs membres du Conseil général ont faite il y a quelques jours sur ce site. Plusieurs d'entre nous avons été déçus du manque d'empressement manifesté par l'Etat pour faire quoi que ce soit sur cette parcelle. "On fera peut-être dans 10 ans, en 2030, 2035, c'est l'horizon que l'on s'est fixé, on ne sait pas, on continue à louer, on veut louer, on ne veut pas prêter, on ne veut pas donner, on veut seulement louer". Il s'agit là de discours vraiment très vague, sans aucune vision, sans rien. Cela m'a beaucoup frappé et je n'étais pas le seul à avoir ce sentiment-là à l'issue de cette visite. La Tour vagabonde, c'est formidable. On apprend qu'elle doit payer un loyer assez salé pour pouvoir s'installer. Ce n'est pas du tout gratuit. On leur fait payer un loyer, non seulement les charges. J'avais vraiment le sentiment que l'Etat n'était pas vraiment emballé ou très décidé à faire quoi que ce soit sur ce site. Je pense que la Ville doit vraiment mettre une pression très forte pour que l'on avance sur ce dossier. Il ne faut pas se laisser mener par le bout du nez. Dire que cela ne dépend pas de

nous, c'est le PAL de la Ville, mais vous êtes le propriétaire, quand même. Franchement, je pense que là, il y a vraiment un gros besoin de reprendre un dialogue beaucoup plus constructif et beaucoup plus efficace entre la Ville et le Canton.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 51 voix contre 4 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 147 de MM. Laurent Woeffray et Marc Vonlanthen.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 51 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 4 Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 3 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL)

- n° 148 de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs privés

**Ruffieux David** (Vert-e-s). Les villes et les communes sont en possession d'une clé essentielle pour la population. La biodiversité est la qualité paysagère dans les zones bâties. Lorsque les villes et les communes accordent une priorité élevée aux valeurs naturelles dans les zones bâties, elles augmentent d'une part le bien-être de la population et favorisent d'autre part la diversité biologique.

Ces mots sont de Katrin Schneeberger, directrice de l'OFEV, dans l'avant-propos du document intitulé "biodiversité et qualité paysagère en milieu bâti". Cette publication vise à aider les cantons et les communes à aménager leurs zones bâties d'une façon attrayante et proche de l'état naturel. L'OFEV encourage notamment les incitations sous forme de soutien financier et technique pour aider à la mise en œuvre de mesures de promotion de la biodiversité.

Le présent postulat demande à la Ville d'être plus active dans les mesures d'incitation à la biodiversité chez les privés, car la biodiversité a surtout besoin d'actions concrètes et tangibles et c'est à la commune de prendre ses responsabilités. En effet, bien que mentionné dans la réponse récente au postulat n° 112, mais déjà considéré comme trop contraignant dans le présent postulat, ce n'est pas le subventionnement d'un montant de CHF 50'000.- de l'Etat de Fribourg qui suffira à résoudre les enjeux de la biodiversité chez les privés, ni dans le canton et encore moins dans notre ville.

C'est pour ceci que ce postulat a toutes ses raisons d'être. Il concrétise beaucoup d'intentions du fameux programme Nature et Paysage et ne se satisfait pas d'un site internet en révision ou d'un énième stand informatif, tel qu'on nous l'a promis. Ici, nous demandons une aide concrète et pas de sensibilisation. Parce que toutes les actions de promotion de la biodiversité sont nécessaires et louables, que ce soit par l'intermédiaire, par exemple, d'un plan lumière, d'une débitumisation ou d'arrêts de bus végétalisés, parce que la biodiversité est l'affaire de toutes et tous et parce que des actions concrètes renforcent la mise en réseaux en milieu urbain, et par là-même, contribuent à l'infrastructure écologique nécessaire à la sauvegarde de la biodiversité en Suisse, nous vous demandons de soutenir ce postulat.

**Allenspach Christoph** (PS). Il y a quelques minutes, le Conseil communal a présenté son rapport sur la biodiversité en ville, afin de répondre aux postulats n° 112 et n° 111.

Cette préoccupation reste centrale pour nous et nous continuerons à nous engager pour que la nature en ville obtienne la place qu'elle mérite. Néanmoins, le groupe socialiste ne soutiendra pas la transmission des deux postulats n° 148 et 149. Nous avons constaté, avec un certain étonnement par ailleurs, qu'ils reprennent plus ou moins notre propre postulat. Par conséquent, ils sont déjà traités et liquidés. Pour l'instant, il ne peut plus être question d'un autre rapport, mais de la mise en œuvre concrète de la biodiversité dans la ville.

**Rugo Claudio** (PA). M. C. Allenspach a cité deux postulats, le n° 148 et le n° 149. Il a oublié de citer un des premiers postulats déposés par le Parti des artistes. 21 personnes, des Vert·e·s et des socialistes, n'avaient pas voté oui. Ces mêmes personnes m'ont demandé de faire une lettre de lecteurs. Je les ai d'ailleurs cités. Bien sûr, le rédacteur en chef m'a dit que l'on ne peut pas citer des noms de personnes. Alors, c'est pour cela que je vais en citer juste deux ou trois: M. M. Vonlanthen, fer de lance de la biodiversité, qui s'était abstenu en 2022....

**Le président.** M. C. Rugo, je suis obligé de vous interrompre. Vous êtes excusé parce que vous étiez en retard au début de la séance, mais j'ai rappelé certaines règles de bienséance pour que nos débats se passent au mieux, à savoir notamment sur l'article 74 du RCG: "Le fait de ne pas faire des prises à partie personnelle..."

**Rugo Claudio** (PA). ...ça n'a rien à voir avec une prise à partie ...

**Le président.** ... s'il vous plaît, monsieur le conseiller général C. Rugo, peu importe leur contenu, vous n'avez pas à viser des membres du Conseil général de la sorte.

**Rugo Claudio** (PA). Alors, je change mon texte.

**Le président.** Vous pouvez dire les membres du groupe socialiste, si vous le souhaitez.

**Rugo Claudio** (PA). ... mais c'est exactement ce qu'a fait le rédacteur en chef de La Liberté et c'est grave, parce que c'est la liberté de parole. On a le droit de parler. S'il y a eu un vote, j'ai le droit de citer des personnes. J'en avais cité cinq, et ces cinq qui ont pris la parole n'avaient pas voté en 2022 le postulat de C. Rugo et A. Butty Revaz. Ça, il faut le noter, sinon, ça ne sert à rien de faire un procès-verbal. Je suis un des rares qui va piocher dans les procès-verbaux et qui cite les gens. Si vous ne

voulez pas que l'on cite, alors, on n'est plus dans un Etat de droit. Si un politicien ne peut pas citer un fait, on n'est plus dans un Etat de droit. D'ailleurs, hier soir, vous m'avez coupé la parole. Il y a eu une tension, mais vous n'avez rien dit à votre collègue. Quand il parle, il doit appuyer sur le bouton, il doit attendre que j'aie fini de parler. Moi, j'ai deux minutes maintenant. Je parle, mais on m'a déjà coupé une fois, je n'ai pas le droit de dire les quatre autres noms.

Voilà, ce n'est pas dans un Conseil général comme ça que j'ai envie de m'exprimer. Je veux débattre. J'ai été le seul conseiller général hier soir qui a amené des idées neuves. Vous les avez refusées pour un mot ou pour un autre, il n'y avait rien de neuf, on est là pour débattre.

**Le président.** Merci monsieur le conseiller général. Ma foi, on a un règlement, il est ainsi écrit. Vous pouvez déposer une proposition pour demander de le modifier.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 26 voix contre 8 et 25 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 148 de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 26 Andrea Diana (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 8 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 25 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Basil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS)

- n° 149 de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs de la ville de Fribourg

**Ruffieux David** (Vert-e-s). Le présent postulat poursuit les mêmes objectifs que le précédent, mais concerne l'espace public. Nous ne reviendrons pas sur l'importance de la biodiversité en milieu urbain, mais nous soulignons le besoin d'exemplarité des pouvoirs publics.

Par exemple, concernant les néophytes envahissantes interdites de circulation à l'article 6 et 15 alinéa 1 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, le devoir de diligence doit être observé. La nouvelle liste des plantes concernées ayant pris effet au 1<sup>er</sup> septembre, il semble important que notre commune s'y soumette et dès lors, gère l'espace public en conséquence.

Ainsi, par les actions concrètes demandées dans le présent postulat, nous espérons que la Ville deviendra une référence en matière de promotion de la biodiversité auprès de ses habitant·e·s, mais qu'elle puisse aussi inspirer d'autres communes fribourgeoises à réaliser ce type d'actions. Merci de votre soutien.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 31 voix contre 5 et 23 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 149 de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 31 Andrea Diana (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 5 Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC)

**Se sont abstenus:** 23 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamei Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Seewer Leyla (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS)

- n° 150 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Valentine Mauron (Vert-e-s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un système de téléjalonement pour les parkings souterrains publics et privés

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal partage entièrement les intentions des postulants. Cela dit, il propose au Conseil général de ne pas accepter la transmission de ce postulat, tout simplement parce que ce dernier enfoncerait des portes ouvertes et contribuerait à une charge de travail encore plus importante pour notre administration, ce de manière inutile.

Je rappelle que la Ville de Fribourg a initié l'année passée déjà un projet d'étude d'un système de téléjalonement des parkings urbains; un projet qui a commencé par réunir des propriétaires privés et des associations de commerçants, avant d'effectuer les premières démarches techniques. L'Agglomération s'est associée à cette démarche en début d'année et mène désormais le projet soutenu financièrement par les deux entités publiques. Cette démarche est donc en cours depuis bien longtemps, avant le dépôt du postulat.

**Krienbühl David (PLR).** Enfin! J'ai envie de vous dire. Le 20 juin dernier, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg lançaient une étude sur le téléjalonement des parkings. Cela va dans le sens de notre postulat n° 150 déposé le 10 juin dernier et nous en sommes ravis. Dans ce sens et comme ça a été dit par M. le syndic, afin de ne pas surcharger l'administration communale de manière

inutile, nous retirons ce postulat n° 150. Sauf erreur, les résultats de cette étude devraient d'ores et déjà être connus d'ici à la fin de cette année.

En revanche, si les résultats de cette étude, ainsi que les clarifications au niveau du calendrier et les mesures y relatives, ne devaient pas être satisfaisantes, nous nous réservons le droit de revenir avec des questions ou un dépôt de postulat en temps opportun.

Au nom des cosignataires de ce postulat, je vous remercie de votre écoute et je remercie les co-dépositaires de ce postulat.

**Le président.** Nous prenons acte du retrait du postulat n° 150.

**Ce postulat est ainsi rayé du rôle.**

- n° 151 de Mmes et MM. Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady (PLR), Sonja Gerber (PS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de dynamiser l'espace piétonnier autour de la cathédrale

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission des postulats n° 151 à 156.

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** Depuis la fermeture du pont de Zaehringen en parallèle avec l'ouverture du pont de la Poya, il y a bientôt dix ans, l'espace entre la cathédrale et le pont de Zaehringen a beaucoup perdu de son attractivité.

Le quartier du Bourg a fait l'objet de plusieurs études pour la valorisation, comme le Bourg en marches au printemps 2014 et l'analyse de la Vieille-Ville de Fribourg par Netzwerk Altstadt en 2018/19, die in diesem Sektor von einer Fussgängerzone zum Schlendern, Kaffeetrinken und Einkaufen spricht.

Il y a un temps pour requalifier l'espace public et un temps pour se l'approprier.

La requalification autour de la cathédrale touchera bientôt à sa fin. Elle a été pensée par la Ville pour offrir un lieu d'intégration sociale, accueillant, ouvert, favorisant la rencontre, l'échange et son appropriation par ses utilisateurs. À présent, il faut trouver une utilisation adéquate pour lui redonner vie, créer une ambiance. Quoi de mieux que de prolonger en consultant les principaux concernés, la partie dédiée au marché du samedi, de la place de l'Hôtel-de-Ville à la rue des Bouchers, en passant par la rue du Pont-Suspendu et la place Sainte-Catherine, avec, comme connexion la rue des Epouses qui pourrait accueillir des petits stands. L'espace piétonnier à côté de la cathédrale pourrait également être utilisé par d'autres manifestations, comme le marché de la Saint-Nicolas.

Fribourg en Breisgau est un bel exemple de ce qui pourrait être fait dans ce secteur. Un marché du samedi qui dure toute la journée et même des concerts durant la belle saison.

Zusammengefasst: der Samstagmarkt im Burgquartier hat eine lange Tradition. Nichts hindert die Behörden und die Markthändler an eine Erneuerung zu denken und umzusetzen, die die aufgewerteten Strassen rund um die Kathedrale benutzt, um so ein Aufleben dieses Sektors zu erzielen.

Ich danke für die Überweisung dieses Postulates an den Gemeinderat.

**Gerber Sonja (PS).** Je m'exprime au nom du groupe socialiste. Ce postulat s'inscrit parfaitement dans la vision de requalification du quartier du Bourg.

Pour rappel, le principe fondamental de cette requalification est de retrouver la qualité d'origine des espaces publics, du centre historique du Bourg. L'objectif était clair: remplacer ces espaces au coeur de la vie des habitant·e·s et créer un lieu de détente et de rencontre.

C'est aussi dans cette optique que l'impact des véhicules motorisés a été réduit, dont la suppression des places de parc. Il est donc temps de passer de la requalification à la réappropriation de ces espaces par les citoyennes et citoyens. En quelque sorte, nous devons réanimer le coeur de notre ville pour qu'il batte au rythme des rencontres, des échanges et de la vie quotidienne.

En conclusion, ce postulat vise à concrétiser notre vision d'un centre historique vibrant inclusif et au service de toutes et tous. Le groupe socialiste soutiendra donc ce postulat.

**Rugo Claudio (PA).** Je suis étonné que l'on fasse tous les travaux pour peut-être CHF 20 millions. Au début, les bus devaient passer des deux côtés de la cathédrale. Tout d'un coup, ils ne passent que d'un côté, ce qui rajoute du poids sur les pavés qui n'ont pas tenu etc. Tous ces plans, c'est au départ qu'il faut les faire. Vous êtes assez dans chaque parti, le parti majoritaire, le parti socialiste, pour vous afférer, quand on fait les plans, quand on vote les budgets. Après on dit comment faire pour revitaliser, ça doit être ensemble. Vu que M. J.-P. Wolhauser veut faire des concerts, on ne va quand même pas s'opposer.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 52 voix contre 0 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 151 de Mmes et MM. Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady, Sonja Gerber, Isabelle Sob et Chantal Wicky Collaud.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 52** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s),

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus: 7** Andrea Diana (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Goy Camille (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s)

- n° 152 de Mmes Véronique Grady (PLR) et Fabienne Menétrey (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de soutien dans le cadre de la stratégie cantonale de biodiversité, notamment en ce qui concerne la rue Saint-Paul

**Grady Véronique** (PLR). Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, la Ville de Fribourg entend, dans son programme Nature et Paysage, je cite : "considérer l'ensemble des services écosystémiques que la nature et la biodiversité rendent aux habitant-e-s, notamment par la qualité de la végétation jouant non seulement un rôle de puits de carbone diminuant les gaz à effet de serre mais permettant également une régulation de la chaleur urbaine".

Si la végétalisation des villes renforce la lutte contre le changement climatique, elle contribue aussi au bien-être de la population et à l'amélioration du lien social. En mai dernier, le Service des forêts, de la nature de l'Etat de Fribourg et le Musée d'histoire naturelle ont annoncé le subventionnement d'actions concrètes en milieu bâti, afin d'encourager les particuliers et les communes du canton de Fribourg à entreprendre des mesures visant à intensifier les efforts en faveur de la biodiversité. La plantation d'arbres et de haies et la végétalisation de façades, tout comme la création d'étangs pourront ainsi obtenir un soutien financier dans le cadre de la stratégie cantonale en matière de biodiversité. Dans le cadre du plan climat cantonal, d'autres soutiens sont également prévus pour lutter contre les îlots de chaleur afin, par exemple, de végétaliser un espace, l'ombrager ou ajouter des jeux d'eau.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier les emplacements et les aménagements susceptibles d'obtenir un tel soutien. Une première action pourrait être menée à la rue Saint-Paul dans le quartier de Pérolles. En effet, la rue Saint-Paul, pourtant fermée à la circulation routière, est quasiment entièrement recouverte de bitume. Un tel projet permettrait de végétaliser cette zone et rendre les sols plus poreux, tout en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite en termes de revêtement. Il aurait l'avantage de créer des espaces propices, entre autres à la détente, aux rencontres au sport et à la culture. Il pourrait également encourager les démarches participatives incluant la population résidente du quartier. En cas d'absence d'aide de l'Etat, nous souhaitons que le Conseil communal mène une étude pour dégoudronner et végétaliser cette rue piétonne, afin de créer une zone de rencontre agréable et accessible à toutes et tous. Nous espérons que ces quelques observations vous encourageront à appuyer la transmission de ce postulat. D'avance, merci de votre soutien.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 56 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 152 de Mmes Véronique Grady et Fabienne Menétrey.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 56 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-

2021-2026 – Procès-verbal n° 28b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 17 septembre 2024

Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus: 2** Dick Johan (UDC), Papaux David (UDC)

- n° 153 de Mme et MM. Véronique Grady, Grégory Grin et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la recherche sur le site web de la Ville de Fribourg au moyen d'un agent conversationnel intelligent basé sur l'intelligence artificielle générative

**Grady Véronique** (PLR). Le site internet de la ville de Fribourg contient des filtres parfois trop restrictifs, qui limitent l'internaute dans ses recherches. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de faire évoluer le module de recherche du site en y ajoutant un agent conversationnel intelligent basé sur l'IA générative ou une sorte de ChatGPT fermé via une génération augmentée de récupération (RAG). Cela permettrait de formuler des questions comme, par exemple, "J'aimerais savoir quels sont les critères pour obtenir une subvention à l'achat d'un vélo électrique" et obtenir un contenu plus pertinent et circonstancié.

Propulsé par une entreprise fribourgeoise, FribourgGPT est un outil intéressant, qui répond uniquement aux questions liées au contenu publié sur le site web fr.ch à partir d'une date donnée, et dont nous pourrions-nous inspirer. Par ailleurs, notre Haute école d'ingénierie dispose de nombreux talents, qui pourraient nous aider dans un projet collaboratif.

Nous espérons que cela vous convaincra de soutenir la transmission de ce postulat et nous vous en remercions par avance.

**Cattin Kuster Josée** (Vert-e-s). Effectivement, il existe un LausanneGPT, un ZurichGPT et un Fribourg GPT, pour le Canton et non pas pour la Ville. Sur la page dédiée, FribourgGPT dit qu'il connaît presque tout ce qui a été publié sur le site fr.ch.

On peut se contenter de mentionner, comme c'est le cas sur FribourgGPT, que toutes les informations sont fournies sans garantie et qu'il faut vérifier l'information sur le site officiel. On peut aussi, comme l'a fait tout récemment le Canton de Bâle-Ville sur son site internet, proposer aux utilisateurs une IA, qui s'appelle Alva, assistant numérique expérimental, et qui termine toutes ses interventions par "Mes réponses sont générées par une intelligence artificielle et ne sont donc pas toujours correctes".

Il est vrai que l'intelligence artificielle présente un énorme potentiel. Son développement est extrêmement rapide. Il suscite aussi de nombreuses inquiétudes pour la société, pour la démocratie, pour l'environnement. L'IA est capable de fournir des réponses plausibles, mais pas toujours justes, et des questions juridiques sont encore en suspens. Dans ce contexte et sans réelle valeur ajoutée, avec finalement davantage de questions que de réponses, il nous semble important avant de nous jeter sur cette nouvelle technologie que des directives, des pratiques, des expériences et une

réglementation soient mises en œuvre à l'échelle nationale et internationale. C'est pour ces raisons que notre groupe ne soutiendra pas la transmission de ce postulat.

**Rugo Claudio** (PA). Je consulte régulièrement les sites internet. Je ne suis pas encore à la génération GPT et je m'exprime en tant qu'ancien. Je félicite la Ville de Fribourg pour son site qui est vraiment efficace, Je préférerais quand le Conseil général s'affichait en première page, mais je me suis adapté. Par contre, il est vrai que pour moi le site de l'Etat est problématique, ce n'est pas une référence. Je trouve que celui de la Ville est plus commode pour les anciens, je dis bien.

**Grin Grégory** (PLR). Je souhaite juste compléter ce qu'a dit Mme du groupe des Vert-e-s, je ne citerai pas son nom. (Rires). Je pense que sa position est très intéressante. L'état d'esprit de ce postulat est aussi de s'assurer que les choses soient faites dans le respect des règlements et des directives. Il y a deux jours, l'administration numérique suisse a émis des premières directives avec la Confédération. Ces directives ont été transmises aux Cantons et aux Communes et on entend bien que, par l'intermédiaire de cette étude de faisabilité, ces directives soient prises en compte.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 20 voix contre 17 et 21 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 153 de Mme et MM. Véronique Grady, Grégory Grin et Jean-Pierre Wolhauser.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 20** Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission: 17** Andrea Diana (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Dietrich Benoit (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Vonlanthen Marc (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Se sont abstenus: 21** Allenspach Christoph (PS), Basil Rana (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS)

- n° 154 de MM. Jérémie Stöckli, Gilles Bourgarel et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter les subventions pour les façades solaires

**Stöckli Jérémie** (Vert-e-s). Dans sa réponse au postulat n° 97 sur les éoliennes à axe vertical, le Conseil communal mentionne qu'une solution plus judicieuse pour répondre aux problèmes de la production d'électricité hivernale serait l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en façades. En effet, un panneau installé en façade sud produit plus d'électricité en hiver qu'un panneau en toiture. Malgré cela, le nombre d'installations solaires en façade sur le territoire communal peut aujourd'hui encore se compter sur les doigts d'une main. Afin d'accélérer le développement de ces installations, le présent postulat et le suivant demandent au Conseil communal d'étudier premièrement, la possibilité d'augmenter sensiblement la subvention communale pour les

installations solaires en façade et, secondement, d'étudier la faisabilité de réaliser de telles façades sur les bâtiments communaux, autant lors de nouvelles constructions que lors de rénovations de façades.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 44 voix contre 6 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 154 de MM. Jérémie Stöckli, Gilles Bourgarel et Thierry Pochon.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 44 Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 6 Aebischer David (PLR), Dick Johan (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC)

**Se sont abstenus:** 8 Allenspach Christoph (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dietrich Benoit (PS), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR)

- n° 155 de MM. Jérémie Stöckli, Gilles Bourgarel et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des façades solaires sur les bâtiments communaux

**Stöckli Jérémie (Vert-e-s).** Le présent postulat demande d'étudier la faisabilité de réaliser des façades solaires sur les bâtiments communaux, autant lors de nouvelles constructions que lors de rénovations de façades.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 51 voix contre 3 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 155 de MM. Jérémie Stöckli, Gilles Bourgarel et Thierry Pochon.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 51 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 3 Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Papaux David (UDC)

**Se sont abstenus:** 4 Aebischer David (PLR), Dietrich Benoit (PS), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR)

- n° 156 de Mmes et MM. Samuel Jordan, Rana Bassil, Marine Jordan (PS), Gérald Collaud (CG-PCS), Margot Chauderna et Giulia Tognola (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de verser un franc par habitant·e au soutien humanitaire en faveur des enfants de Gaza

**Jordan Samuel** (PS). Je me fais le porte-parole des signataires du postulat. Ma camarade Rana Bassil dira également quelques mots après. Je m'exprime pour ce postulat comme élu, mais aussi comme ancien délégué du CICR. J'ai pu constater sur le terrain comment il est inacceptable que des populations civiles soient prises dans le tourbillon d'un conflit qu'elles n'ont pas choisi. "Au seuil du troisième millénaire, le monde bascule vers une désarticulation morale, conduisant des Lumières aux ténèbres. Pour briser cet axe du mal, il faut lui barrer la route et déclencher une dynamique pacifique". Ces phrases ne sont pas de moi. Elles sont tirées du dernier livre de Joseph Deiss – Ruptures –, dont je vous recommande la lecture. Les pensées de l'ancien conseiller fédéral centriste reflètent pleinement l'esprit du postulat.

Depuis le dépôt de ce texte en juin, la situation n'a malheureusement pas changé à Gaza, hormis le nombre ascendant de victimes civiles. Plus de 41'000 personnes, dont 14'000 enfants, ont été tuées à ce jour. Un enfant y est tué ou blessé toutes les dix minutes. 120 personnes, dont deux enfants, y sont encore retenues en otage. Tout cela dans l'indifférence générale. Evidemment, il n'y a pas que Gaza qui voit mourir des enfants au milieu de conflits. Leur calvaire est le même en Ukraine, au Soudan et j'en passe. La mort d'enfants ne devrait obéir à aucune idéologie.

Comme le dit également Joseph Deiss, la Suisse n'est plus conforme à ses principes sur la question palestinienne. "La Suisse tombe sur la tête dans ce conflit, elle obéit à une logique guerrière qui m'échappe complètement", me confie une amie israélienne d'origine suisse avec laquelle je suis en contact téléphonique régulier.

Comme tout est désespérément figé au niveau international, à titre personnel, ça me rend malade, rien ne nous empêche d'agir localement, comme l'a fait la Ville de Genève, même si ce n'est pas la vocation première d'une commune de répondre à des crises humanitaires lointaines. Apporter une aide à des victimes civiles en grande détresse, soutenir symboliquement la portée des Conventions de Genève, qui me sont très chères, mais qui sont aujourd'hui foulées au sol, redonner un souffle à nos traditions humanitaires, ce sont les trois buts que vise ce postulat, qui demande à l'exécutif la possibilité de verser de la part de la Ville CHF 1.- par habitant·e au soutien humanitaire à Gaza. La moitié serait accordée au CICR et l'autre à l'UNWRA. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

**Bassil Rana** (PS). Je ne vais pas répéter ce que mon camarade a déjà expliqué avec justesse. Aujourd'hui, je m'adresse à vous à titre personnel, en tant que Libano-palestinienne et petite-fille de survivants de la Nakba.

Le nom de famille de ma mère est Akkawi, ce qui signifie "Ce qui vient d'Akka", une ville historique sur les rives de Haïfa en Galilée. En 1948, mon grand-père et sa famille ont été chassés de leur maison lors de la Nakba, littéralement la catastrophe. Environ 750'000 Palestiniens ont été expulsés de leurs terres par le projet colonial sioniste. Ils ont dû tout abandonner, laissant derrière eux des générations de souvenirs, des terres et des foyers pour fuir vers Beyrouth, une ville qui n'était qu'à deux heures de route de chez eux, deux heures de route, et pourtant ils n'ont jamais pu y retourner.

Je suis née pendant la guerre civile libanaise, j'ai grandi dans les abris souterrains du Liban sans électricité. Mes premières années ont été marquées par les sons des bombes plutôt que ceux de la vie ordinaire. À 12 ans, j'ai vu le massacre de Cana en 1996 où des civils réfugiés dans un camp de Casques bleus ont été massacrés par les forces israéliennes. A 21 ans, j'ai vécu la guerre de 2006 au Liban où l'aviation israélienne a détruit ponts, aéroports, infrastructures, éradiquant même la vie marine avec du mazout déversé dans la mer. Depuis, nous avons perdu des espèces entières de poissons et mollusques, dévastant non seulement l'écosystème, mais aussi l'économie locale. Je ne suis qu'une enfant de la guerre parmi tant d'autres, mais une enfant qui n'a jamais connu ce que vivent aujourd'hui ceux de Gaza.

Si je vous parle des traumatismes qui hantent encore mon quotidien, ces bruits de feux d'artifice qui me terrifient, ces avions de chasse qui me font sursauter, imaginez ce que ressentent les enfants de Gaza, qui vivent dans l'enfer d'une guerre permanente. A Gaza aujourd'hui, ces enfants ne sont pas simplement privés de liberté, ils sont privés de tout. Ils vivent sous un ciel où les bombes ne cessent de tomber, où chaque bruit soudain annonce peut-être la mort de leurs proches. Ils manquent de nourriture, d'eau, de soins médicaux et ils ne meurent pas seulement sous les bombes, ils meurent de peur, ils meurent d'un monde qui les abandonne. Les hôpitaux n'existent plus, l'aide humanitaire ne parvient plus et des centaines d'enfants ne connaissent que la guerre. Pendant que nous avons collectivement condamné les horreurs commises par Poutine en Ukraine où est l'indignation mondiale pour les enfants de Gaza? Pourquoi ce silence coupable face aux crimes de guerre qui se déroulent sous nos yeux ? Pourquoi la Suisse, pays des droits humains, a-t-elle choisi de couper les financements à l'UNWRA, une organisation vitale pour la survie de ses enfants ? Cette politique à géométrie variable est insupportable. Est-ce que l'on pèse la vie des enfants palestiniens indifféremment ? Est-ce que la vie d'un enfant arabe vaut moins que celle des autres ?

Mes chers collègues, je vous rappelle que nous sommes les enfants des civilisations qui ont apporté à l'humanité la médecine, les premières lettres de l'alphabet, l'astronomie. Nous sommes les enfants des terres saintes, du christianisme, de l'islam et du judaïsme. Nous faisons partie de cette histoire sémitique et personne ne nous arrachera ce discours. Alors je vous implore, en tant qu'humains, en tant que représentants et représentantes de la ville de Fribourg, qui a déployé beaucoup de moyens pour aider les rescapés ukrainiens et ukrainiennes, de faire ce geste symbolique, mais crucial. Verser CHF 1.- par habitant-e fribourgeois aux enfants de Gaza n'est pas seulement une question d'argent, c'est un geste de solidarité, c'est affirmer que la vie de ces enfants compte autant que celle de n'importe quel autre enfant sur terre. Faisons en sorte que notre législature ne soit pas celle qui détourne les yeux face à l'injustice, mais celle qui décide enfin d'agir pour que ces enfants aient une chance de grandir. Ne restons pas silencieux et silencieuses.

**Grin Grégory** (PLR). Oui, les attaques terroristes horribles commises en sol israélien en octobre dernier sont inacceptables. Oui, la réponse militaire israélienne démesurée qui s'en est suivie est aussi inacceptable. Oui, il faut condamner sans ambiguïté la violence et l'oppression exercée à

l'encontre des civils, quelle que soit la partie en cause. Oui, la situation sanitaire et humanitaire de Gaza est insoutenable et doit susciter l'indignation. Oui, ce conflit armé comme les 58 autres recensés par l'Institut de recherche sur la Paix d'Oslo, est très préoccupant et ne devrait pas y avoir de politique à géométrie variable à ce sujet. Mais, oui, il appartient à chacune et à chacun, muni de sa propre liberté individuelle, de sa sensibilité et de sa générosité, de choisir de contribuer à son échelle.

Alors, qui sommes-nous pour imposer ici et maintenant l'utilisation pour faire un don en leur nom des fonds que les personnes physiques et les personnes morales de la ville de Fribourg nous confient dans le but principal d'assurer le fonctionnement et le développement de notre commune ? Qui sommes-nous pour empiéter sur la liberté personnelle dont dispose chacune et chacun de choisir comment apporter son soutien ?

Ne vaudrait-il mieux pas s'en remettre à la bienveillance du Conseil communal, qui a la compétence de faire des dons et d'en choisir les modalités ? Ne vaudrait-il mieux pas, par exemple, étudier la possibilité d'offrir au CICR un encart sur la prochaine parution du 1700 pour sa collecte de dons qui s'intitule "Nous agissons sans prendre parti"?

C'est pour toutes ces raisons que le groupe PLR a choisi de laisser à ses membres une liberté de vote concernant la transmission de ce postulat.

**Page Maurice** (CG-PCS). Je soutiendrai évidemment la transmission de ce postulat, mais je me permets d'émettre un rappel et une suggestion. Nous avons voté dans cette salle le budget 2024 et nous avons pu augmenter le montant de CHF 50'000.- prévu pour les actions d'entraide. Nous avons donc CHF 100'000.- dans le budget. Le Conseil communal dispose aussi dans son budget de fonds à destinations indéterminées, qu'il a la liberté de gérer.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Si l'objectif de ce postulat est des plus louables, notre groupe Le Centre/PVL le rejettera néanmoins pour des questions de fond et de forme. Nous souhaitons soulever plusieurs points. Pourquoi un don pour ce conflit et non pour d'autres? Pourquoi pour les conflits et non pour les famines, bien que parfois liées, ou d'autres catastrophes naturelles? Sur quels critères nous basons-nous pour attribuer cet argent? Pourquoi CHF 1.- et pas CHF 2.-, ou un autre montant ?

Quelles garanties la Ville de Fribourg pourra donner sur le suivi des fonds investis ? Chères et chers collègues oui, nous sommes toutes et tous d'accord que ce qui se déroule en Palestine ou en Israël est une horreur et un drame sans nom. Nous pouvons réfléchir sur ce que nous pouvons faire au quotidien dans ce Conseil, dans nos familles, dans notre travail, pour être à notre échelle des artisans de paix. Chacune et chacun d'entre nous a par ailleurs la possibilité, à titre personnel, de faire un don en définissant le montant qui lui convient.

Nous estimons cependant que cette compétence n'est pas du ressort de notre Conseil, mais bien de l'échelon fédéral, qui prend régulièrement des décisions sur de telles thématiques, comme l'a dit le représentant du groupe socialiste. Le Conseil fédéral accorde à juste au titre des millions à des pays en reconstruction ou à l'aide au développement et ces aides s'appuient sur des rapports et des réflexions approfondies. Sans enlever quoi que ce soit à l'horreur qui se déroule là-bas, il nous semble également important de ne pas nous concentrer sur une seule crise, parce qu'elle nous est

plus proche, et de considérer l'ensemble des conflits en cours, ce que nous ne saurions faire à notre échelle communale de manière complète.

Ce postulat donne donc un message peu à propos pour une somme de moindre importance en rapport au fonds alloué par notre Etat à juste titre. En effet, il serait bien délicat d'expliquer à une personne provenant de la République Démocratique du Congo, du Myanmar, du Soudan, et je m'arrêterai là, que son pays n'aura pas le droit à une telle aide. Ce que nous faisons pour les uns, nous devrions également pouvoir le faire pour les autres. Pour rappel, l'année 2023 est l'année qui a connu le plus grand nombre de conflits depuis 1946, avec pas moins de 59 conflits répartis sur 34 pays. Nous vous invitons à refuser ce postulat et vous remercions pour l'attention accordée.

**Cattin Kuster Josée** (Vert-e-s). Pour les civils de Gaza, dont de nombreux blessés, la situation humanitaire est catastrophique, c'est ce que dit ce postulat et c'est un constat que nous partageons évidemment totalement. Au Myanmar, en République Démocratique du Congo, au Soudan, en Syrie, en Haïti, au Yémen, au Sahel, en Afghanistan, en Somalie, en Ukraine et, hélas, j'en passe, on estime que près de 300 millions de personnes ont ou auront besoin, en 2024 seulement, d'aide humanitaire de toute urgence. Les besoins sont immenses, ils sont constants, ils sont sans cesse renouvelés, encore hélas, à Gaza et en Israël bien sûr, mais aussi dans des dizaines d'autres pays et régions, qui ne font malheureusement pas ou plus les gros titres.

La Ville de Fribourg peut agir, le Conseil communal agit pour soutenir les personnes dans le besoin et ceci, comme l'a dit M. M. Page, dans la ligne de son budget "Actions d'entraide", qui permet au Conseil communal d'adresser des dons à différentes associations et institutions.

Je dois dire que je suis empruntée par ce postulat, comme d'autres collègues de mon groupe du reste, comme je le suis parfois par les postulats qu'il est délicat politiquement de ne pas soutenir. Je regrette que ce postulat ne dise pas un mot sur le besoin d'aide humanitaire d'urgence ailleurs dans le monde. Je suis perplexe devant la procédure qui est dictée, qui précise une mécanique de calcul, qui dit combien verser par habitant-e de notre ville, à quelles institutions, dans quelle proportion. Même si ces demandes sont précédées par la formule consacrée "Les auteurs de ce postulat demandent au Conseil communal la possibilité de...", que je comprends évidemment, je partage l'intention de ce postulat, mais je suis indécise quant à sa transmission. Dans le groupe des Vert-e-s, la liberté de vote est de mise.

**Jordan Marine** (PS). Je suis assez surprise, voire choquée, d'entendre les réserves du groupe Le Centre/PVL. Il dit que les critères sont inégaux puisque l'on ne pense pas au Congo. Comme on ne donne pas à tout le monde, donnons à personne. Je crois qu'il y a une dimension symbolique aussi. Je comprends Mme J. Cattin Kuster sur les différents critères (CHF 1.- par habitant, etc.), mais je pense qu'il y a une dimension symbolique très forte. Effectivement, il faudrait se battre sur tous les fronts. A défaut de ne pas pouvoir se battre sur tous les fronts, battons-nous là où on peut. Je pense qu'il faut voir surtout le geste symbolique.

**Rugo Claudio** (PA). Il existe une association, dans laquelle je crois que M. M. Page est impliqué. La Ville verse régulièrement des montants à cette association. Elle répartit cet argent à qui de droit ou qui en a besoin.

Par contre, l'aide, c'est une goutte plus une goutte. Rien n'empêche chacun d'entre nous d'aider à titre personnel. La Ville est aussi une entité et elle peut aussi faire ce geste. Vous dites que CHF 1.- c'est mathématique, mais c'est une proposition qui est toute simple à comprendre. C'est vrai que si vous regardez les donations du Conseil communal, il y a rarement quatre chiffres qui s'alignent. Il s'agit plutôt de CHF 1'000.- ou 2'000.-. Là, la donnée est claire. On soutiendra ce postulat. Cependant, je me demande si cela n'aurait pas dû être une résolution.

**Le président.** Je vais directement passer la parole à M. M. Page, parce que je suppose qu'il souhaite répondre. Je prie, et c'est une dernière fois, M. conseiller général Rugo de ne pas commencer chacune de ses interventions par une prise à partie d'un membre du Conseil général prohibée par notre règlement.

**Page Maurice** (CG-PCS). Effectivement, je regrette que M. C. Rugo ne soit pas capable de s'abstenir de mettre en cause ses collègues du Conseil général. C'est regrettable. Pour être tout à fait clair, je ne suis plus président de Fribourg-Solidaire. J'ai transmis cette charge à d'autres et je suis bien heureux de l'avoir fait. Fribourg-Solidaire est la fédération des organismes de coopération au développement. Ici, ce n'est pas le cas, il est question d'aide humanitaire. Il est absolument évident pour tout le monde dans cette salle, je l'espère, que c'était absolument nécessaire pour sauver la vie des gens. Je crois que ça, il ne faut quand même pas l'oublier.

**Chauderna Margot** (Vert-e-s). En tant que co-postulante, j'aimerais aussi appuyer les prises de parole. Certes, ce n'est pas le seul génocide ou la seule guerre en cours, mais je trouve vraiment que cet argument disant qu'il existe d'autres conflits n'est pas défendable. On ne peut pas traiter aucune cause parce qu'il y en a beaucoup. Ça me paraît vraiment absurde. Le fait de ne rien faire, c'est aussi prendre position très clairement. Je pense que c'est bien que le Conseil général décide de ne pas laisser le choix au Conseil communal, qu'il prenne position, qu'il choisisse, surtout quand l'actualité est aussi grave depuis aussi longtemps et que la Suisse se complaît dans l'inaction la plus totale quant à ce sujet. C'est un geste modeste de solidarité. En effet, CHF 1.- par habitant-e est un concept qui est simple à comprendre et clair. C'est un geste modeste de solidarité très important et je vous invite vivement et sincèrement à le soutenir.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). A aucun moment le groupe Le Centre/PVL a formulé l'avis qu'il ne fallait pas investir, qu'il ne fallait pas soutenir les populations dans ces pays. A aucun moment. Par contre, ce que le groupe a dit, c'est que c'est l'échelon fédéral qui a la compétence, qui doit étudier cela et qui doit agir à ce niveau-là.

**Seewer Leyla** (PS). J'interviens très brièvement. Comme Mme M. Jordan, je suis assez surprise, voire choquée par certaines prises de parole. On compare l'incomparable. Parler de conflits, ça me heurte. Un arrêt a été rendu par la Cour internationale de justice, qui parle de risques plausibles de génocide. Je pense que dans quelques années, on confirmera certainement qu'il s'agit d'un génocide. Aussi, je trouve choquant de parler de conflits.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 33 voix contre 12 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 156 de Mmes et MM. Samuel Jordan, Rana Bassil, Marine Jordan, Gérald Collaud, Margot Chauderna et Giulia Tognola.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 33** Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission: 12** Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

**Se sont abstenus: 13** Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Dick Johan (UDC), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

## Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.12 à 21.26 heures.

## 9. Divers

### A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance

Aucune résolution n'a été déposée.

### B. Nouvelles propositions

- n° 23 de M. Claudio Rugo (PA) demandant l'abrogation de l'article 5 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (RSVF; 310.1)

**Rugo Claudio (PA).**

#### Développement de la proposition

La proposition n° 23 demande l'abrogation de l'article 5 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique.

Il n'existe plus dans la gestion comptable des affaires publiques un lien entre les dépenses et les produits (cf. MCH2). Cet article n'a plus lieu d'être.

Nous eussions aimé que les défenseurs du formalisme que sont MM. le syndic et son acolyte François Miche (archiviste émérite des règlements) eussent mis à jour toutes les dispositions légales et réglementaires y relatives. Or, il convient de constater que rien n'a été fait en ce sens à ce jour.

Nous sommes étonnés qu'un modeste conseiller général issu du parti-club des artistes se voit contraint d'intervenir in casu.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 24 de M. Claudio Rugo (PA) demandant une modification de l'article 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (RSVF; 310.1)

**Rugo Claudio (PA).**

#### Développement de la proposition

La proposition n° 24 demande une modification de l'article 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique.

#### **Art. 3 Tarif**

<sup>4</sup> La première heure de parking est gratuite\* sur le domaine public, excepté à 70 mètres au pourtour de la gare CFF.

\*A la suite de la votation communale du 9 juin 2024.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

#### **C. Nouveaux postulats**

- n° 157 de Mmes et MM. François Yerly-Brault, Giulia Tognola, Margot Chauderna et Jérémie Stöckli (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réguler ou réglementer les actions de récolte de signatures rémunérées à la signature

**Yerly-Brault François (Vert·e·s).**

#### Développement du postulat

Selon les révélations de Tamedia le 2 septembre 2024<sup>1</sup>, un soupçon de falsification plane sur des milliers de signatures récoltées pour de nombreuses initiatives populaires par le biais d'associations

---

<sup>1</sup> 02.09.2024: "Abstimmungen: Unterschriften-Bschiss bei Volksinitiativen", *Tages-Anzeiger*,

<https://www.tagesanzeiger.ch/abstimmungen-unterschriften-betrug-bei-volksinitiativen-384143367276>

02.09.2024: "Signatures truquées: soupçons de fraude électorale à grande échelle", *24 heures*,

<https://www.24heures.ch/signatures-truquees-soupcons-de-fraude-electorale-a-grande-echelle-171305926707>

et entreprises spécialisées. En conséquence de quoi la Suisse pourrait avoir voté sur des objets n'ayant pas abouti légalement. Il y a cinq ans déjà, la presse nationale alertait des méthodes douteuses de ces organisations spécialisées dans la récolte de signatures<sup>2</sup>.

Ce business des signatures est une source de revenus juteux pour des actrices et acteurs soi-disant politiques qui agissent sur le dos d'un des piliers fondamentaux de notre démocratie: la confiance. Par ailleurs, les pratiques déloyales dont certaines de ces organisations font preuve pour arriver à leurs fins<sup>3</sup> rendent d'autant plus urgente une réaction circonstanciée des autorités politiques face à cette pratique.

Dans cette perspective, et afin de ne pas rester les bras croisés – sous peine de voir la confiance dans notre démocratie semi-directe s'éroder toujours plus –, le présent postulat demande au Conseil communal d'éclaircir le phénomène en ville de Fribourg et d'étudier les possibilités de réguler ou réglementer, dans le cadre de ses compétences, les actions de récoltes de signatures rémunérées à la signature. Dans son rapport, le Conseil communal est prié de répondre aux interrogations suivantes:

1. Quel est le taux d'invalidation moyen de signatures d'initiatives populaires fédérales en ville de Fribourg? Où se situe-t-il par comparaison avec les autres communes du canton? Par comparaison avec les autres villes suisses? Peut-on nourrir des soupçons de signatures falsifiées à Fribourg?
2. Quel est le taux d'invalidation des initiatives populaires en suspens citées dans l'article de Tamedia du 2 septembre 2024<sup>4</sup>? S'il est particulièrement élevé: comment la Ville de Fribourg a-t-elle réagi à la suite des révélations de la presse? A-t-elle pris contact avec la Chancellerie fédérale et/ou le Ministère public de la Confédération dans le cadre des affaires en cours?
3. Pour quelles initiatives populaires un taux d'invalidation particulièrement élevé a-t-il été constaté ces cinq dernières années?
4. Quels sont les mécanismes de contrôle et de validation des signatures en ville de Fribourg? Sont-ils suffisants pour garantir l'intégrité du processus démocratique de récolte de signatures? De quels outils dispose l'administration communale pour se prémunir des risques de fraude? Comment ceux-ci pourraient être améliorés?

---

<sup>2</sup> 04.04.2019: "Le référendum contre la norme anti-homophobie dans la tourmente", *SWI swissinfo.ch*, [https://www.swissinfo.ch/fre/politique/des-citoyens-trompés\\_le-référendum-contre-la-norme-antihomophobie-dans-la-tourmente/44874272](https://www.swissinfo.ch/fre/politique/des-citoyens-trompés_le-référendum-contre-la-norme-antihomophobie-dans-la-tourmente/44874272)

06.12.2019: "Méthodes 'trompeuses' pour récolter les signatures contre le congé paternité", *rts.ch*, <https://www.rts.ch/info/suisse/10924308-methodes-trompeuses-pour-recolter-les-signatures-contre-le-conge-paternite.html>

<sup>3</sup> 11.09.2024: Unterschriften-Bschiss: Die Methoden der Sammelfirmen, *Der Bund* <https://www.derbund.ch/unterschriften-bschiss-die-methoden-der-sammelfirmen-334891853756>

11.09.2024: Gefälschte Unterschriften - Sammelfirmen sollen massiven Druck auf Initiativkomitees ausüben, *SRF*, <https://www.srf.ch/news/schweiz/gefaelschte-unterschriften-sammelfirmen-sollen-massiven-druck-auf-initiativkomitees-ausueben>

<sup>4</sup> Initiatives "Stop au Blackout", "sur la neutralité", "pour la durabilité", "pour la sécurité alimentaire", "fourrure", "foie gras".

5. Des soupçons de fraude électorale ont-ils déjà été constatés lors de la validation des signatures en ville de Fribourg? Si oui, de quelle(s) initiative(s) s'agissait-il, et quelle a été la réaction de la Ville de Fribourg?
  6. Quelles mesures peuvent être entreprises rapidement dans le but de garantir le bon déroulement du débat démocratique dans le cadre des récoltes de signatures? Est-il possible de réguler (par exemple soumettre à autorisation) et/ou d'interdire les activités de ces associations et entreprises rémunérant la récolte de signatures à la signature?
  7. Quelles démarches peuvent être initiées par la Ville de Fribourg pour que le niveau cantonal et/ou fédéral s'attèle à l'élaboration de solutions concrètes afin de préserver la confiance en nos outils et institutions démocratiques?
- n° 158 de Mme et MM. Claude Schenker (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Véronique Grady (PLR) et David Ruffieux (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de délocaliser la déchetterie des Neigles

**Schenker Claude** (Le Centre/PVL).

#### Développement du postulat

*"L'emplacement de la déchetterie est unanimement reconnu comme n'étant plus adapté. Une fois que le site pourra être libéré de la déchetterie, il restera suffisamment de place pour [...] une revitalisation généreuse [...] de l'embouchure de la Sarine dans le lac de Schiffenen"* (message au Conseil général du 14 septembre 2020 concernant le crédit d'étude pour la revitalisation de la Sarine, page 27). Les plans et visualisations inclus au message prouvent que seule la STEP doit dûment demeurer à terme aux Neigles, l'atelier-garage de la voirie ne devrait plus y trouver place non plus, ce qui est logique tant il est excentré et difficilement accessible.

Ce message a suscité un engouement général, aussi concernant cette "boucle de Neigles". Le Conseil communal a d'ailleurs reconnu la problématique de cet emplacement à maintes autres reprises, encore en juin 2023 dans sa réponse au postulat n° 52 du 5 avril 2022 concernant la mise en place d'une déchetterie mobile, par ailleurs promise alors en test pour 2024-2025 au plus tard! Un déplacement devrait même être la priorité de la politique communale de mobilité.

Or il est très inquiétant que le Conseil communal semble depuis peu emprunter une direction totalement inverse. Il envisage de gros investissements sur site, notamment pour des panneaux solaires et pour doter l'atelier-garage de bornes de recharge électrique (pas contestés sur le principe). Il évoque même des projets d'aménagement de bureaux communaux dans la tour de l'ancien incinérateur. Cela non seulement condamnerait la revitalisation promise, mais pérenniserait aussi; pour plusieurs décennies, cet emplacement inadapté pour la déchetterie et l'atelier-garage.

Les signataires de ce postulat demandent de l'éviter. Ils prient dès lors le Conseil communal de présenter sa stratégie pour une planification du site des Neigles conforme aux promesses précitées. Il s'agit de ne plus tarder ni tergiverser pour examiner toutes les possibilités et trouver des solutions de délocalisation totale, ou au moins d'abandon progressif du site. Il y a des emplacements bien mieux situés, même si nous avons conscience des difficultés de trouver un ou plusieurs autres sites

adéquats en ville, que ce soit bien sûr d'abord sur des parcelles communales (Montrevers/Général-Guisan? Saint-Léonard? autres?) ou sinon de tiers (Jura, ancien dépôt TPF déjà occupé en partie par la commune? Daillettes? Poya? autres?), voire même à Châtillon (?).

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 159 de Mme et M. Thierry Pochon (Vert·e·s) et Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intégrer des citations de textes à caractère poétique dans l'espace public

**Pochon Thierry** (Vert·e·s).

#### Développement du postulat

Ce postulat demande au Conseil communal d'intégrer dans l'espace public des citations de textes à caractère poétique.

Fribourg, naguère appelée "ville d'arts et d'études", est très riche dans le domaine des arts, qu'ils soient vocaux, musicaux, picturaux, littéraires ou autres. Les festivals sont nombreux: films, arts vivants, musiques actuelles ou sacrées, festival de littérature, etc., sans oublier tous les événements ponctuels dans ces mêmes domaines. Tout cela forge une part importante de l'identité de Fribourg, ainsi que de son image, et contribue largement à son rayonnement.

La finalité de ce postulat est de donner une réalité matérielle à cet esprit de Fribourg, à le rendre visible et permanent, là où les festivals, rencontres et autres manifestations sont des événements temporaires.

Utiliser murs, murets, façades, escaliers, sols ou tous autres espaces qui s'y prêtent pour y faire figurer de petits textes à propos: paroles célèbres, citations insolites, vers inspirants, ou autres aphorismes bien choisis, qui accrochent le regard de la population et des touristes. De même, les sites choisis se teintent ainsi d'une nouvelle couleur, selon le thème et style des textes choisis.

De nombreuses villes ont su le faire, en optant pour les formes et formats les plus adaptés à leurs critères et effets souhaités, allant de discrètes inscriptions à des façades entières, de plaquettes sobres à du street art, dans le strict espace public ou en partenariat avec des privés, de manière opportuniste ou en suivant un certain itinéraire (exemples infra).

Cela serait là un moyen de mettre en valeur des poètes et poétesses de la ville ou de la région, de faire (re)découvrir des auteurs et autrices francophones et germanophones, contemporains ou passés, dont le lien avec Fribourg est établi ou dont Fribourg est le sujet d'un texte.

Si un tel projet pouvait voir le jour, notre ville de Fribourg se parerait d'une spécificité supplémentaire, des clins d'œil littéraires et esthétiques agréables (sinon utiles) à la population, et assurément d'une belle carte à jouer sur le plan de sa promotion touristique.

Exemples (liens):

la **Balade des Mots** de Charité-sur-Loire (F.)

Le **Sentier culturel** de Gatineau (Ca.)

Les **Mauergedichte** de Sögel (All.)

Les **Muurgedichten** de Leyden (P.-B.)

La fresque du *Bateau ivre* à Paris

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 160 de Mmes Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Sonja Gerber (PS), Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des "Journées de Fribourg"

**Kohler Valérie** (Le Centre/PVL).

#### Développement du postulat

Les nouveaux aménagements urbains doivent nous pousser à réfléchir à la manière de développer les aspects qualitatifs et attirants de notre ville. La requalification du Bourg et autres améliorations dans l'aménagement de la ville doivent être accompagnées de projets visant à dynamiser les usages, donner du sens et de la fonctionnalité supplémentaire. Il s'agit de mettre en place un levier concret avec des retombées intéressantes au niveau économique et social pour la ville.

Mettre en valeur les atouts de notre ville par l'organisation annuelle d'un événement ponctuel sur deux jours permettrait d'attirer plus de monde et de renforcer l'attractivité d'une ville vivante, dynamique et accueillante où intégration sociale, rencontres et échanges rimeraient avec promotion touristique et valorisation économique.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal de mettre sur pied des "Journées de Fribourg" avec une stratégie de promotion visant à attirer les touristes, visiteurs et habitants de la ville, soit deux journées au cours desquelles il serait fait la promotion de l'identité de la Ville.

L'idée est de promouvoir les lieux dans une volonté de faire découvrir et partager les atouts de la ville de manière accueillante. Ces atouts sont nombreux (histoire, géographie, culture, théâtre, chorales, art, gastronomie, etc.) et il serait bienvenu de les mobiliser, ce qui permettrait des retombées positives en termes d'image (capitale cantonale) et d'avoir une vraie plus-value à moyen et long terme pour notre ville.

Par le présent postulat, nous demandons ainsi au Conseil communal de/d':

- Identifier les points forts de l'identité de la ville et de ses espaces respectifs (publics/privés).
- Travailler autour du concept de ville accueillante et de ville d'atmosphère comme axe stratégique de la politique de la ville.

- Mettre en place une stratégie de promotion de ces lieux autour du concept de "Journées de Fribourg" avec des visites de la ville et des animations.
- Développer le partenariat entre la Ville et les privés pour mettre en valeur des sites d'importance lors de ces journées.
- Promouvoir et soutenir de manière engageante l'implication des acteurs locaux, des milieux associatifs, des milieux artistiques locaux et des commerçants dans ce projet.
- Réfléchir et mettre au concours auprès des artistes et/ou artisans de la ville la création d'un produit unique fait et fabriqué uniquement en ville de Fribourg à destination des visiteurs de ces journées.
- Encourager un accès facile par les transports publics ou la mobilité douce depuis les cantons environnants vers le centre-ville et dans le centre-ville.
- Mettre en avant ces journées en mobilisant des canaux de diffusion-clés (presse/radio/TV locale et nationale) en amont de l'événement.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 161 de Mme et M. Laurent Woeffray (PS) et Lea Wattendorff (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'examiner au sein de l'administration communale la proportion de personnes germanophones ou disposant de bonnes connaissances en allemand

**Woeffray Laurent (PS).**

#### Développement du postulat

Ces dernières années, le Conseil communal et l'administration de la Ville de Fribourg ont fait un pas important vers une administration qui vit un bilinguisme pragmatique. Outre la langue française, présente depuis toujours, on peut citer les communiqués de presse et les documents officiels publiés en allemand depuis plusieurs années, le site internet entièrement disponible en allemand et la présence croissante de la langue allemande dans les réseaux sociaux de la Ville. Ces avancées méritent d'être saluées, car la langue allemande et le bilinguisme constituent un atout majeur pour la Ville de Fribourg, qu'il convient d'entretenir et de développer.

Für eine Stadt, die eine pragmatische Zweisprachigkeit lebt, spielt zum einen die Verwendung der deutschen Sprache in ihrer Kommunikation eine wichtige Rolle. Zum anderen gilt es aber auch die deutschsprachige Kultur in der Verwaltung zu leben. Eine angemessene Anzahl Verwaltungsangestellter deutscher Muttersprache erscheint darum besonders wichtig. Während im Geschäftsbericht der Stadt Freiburg jeweils Angaben zur Verteilung Mann-Frau, zum Durchschnittsalter und zum durchschnittlichen Dienstalter des Personals angegeben werden, enthält dieser keine Angaben zu den sprachlichen Kenntnissen des Stadtpersonals. Entsprechend ist es für den Generalrat und die Öffentlichkeit nicht nachvollziehbar, wie präsent die deutsche Sprache in der Verwaltung ist. Um Klarheit darüber zu schaffen, wie gross der Anteil an deutschsprachigen Personen in der Stadtverwaltung ist, müsste diese Zahl erhoben werden.

Mit diesem Postulat wird der Gemeinderat deshalb gebeten zu prüfen, wie hoch der Anteil an deutschsprachigen Angestellten in der Stadtverwaltung, den verschiedenen Verwaltungseinheiten (Direktionen, Ämter, Amtschefinnen und Amtschefen) und den Kommissionen des Gemeinderats ist. Genauer soll dabei untersucht werden, wie hoch der Anteil des Stadtpersonals deutscher Muttersprache ist und andererseits, wie hoch der Anteil des französischsprachigen Stadtpersonals mit guten Deutschkenntnissen ist. Vorstellbar wäre eine Erhebung mittels Umfrage innerhalb der Verwaltung.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

#### **D. Réponse aux questions**

- n° 254 de M. Hervé Bourrier (PS) relative aux mesures de sécurité au cimetière de Saint-Léonard

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

##### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 juin 2024, M. H. Bourrier a posé la question suivante:

"Est-ce que toutes les précautions sont prises pour éviter que des stèles devenues instables ou penchant dangereusement deviennent un danger, non pas pour les locataires de la place, mais pour les personnes bien vivantes y déambulant?"

##### Réponse du Conseil communal

Les monuments sont propriétés des familles. La charge de l'entretien incombe au propriétaire. La Ville ne s'occupe pas de la pose (scellement) des monuments; cette tâche est effectuée par un marbrier mandaté par la famille. Si un monument semble suspect, la famille en est informée par courrier. En règle générale, la famille se renseigne ensuite auprès de l'administration du cimetière et contacte un marbrier pour faire effectuer le travail nécessaire.

Les familles montrent parfois plus de résistance lorsque la concession funéraire (emplacement de la tombe/du caveau) arrive à échéance et qu'un monument est instable. Dans ce cas, si la famille n'intervient pas, les jardiniers du cimetière stabilisent le monument avec un piquet ou, le cas échéant, le monument est couché afin d'éviter tout accident. Il arrive parfois que des citoyens informent l'administration ou des employés du cimetière qu'un monument n'est plus stable.

Pour les monuments protégés, la responsabilité est à la Ville. Un montant de CHF 10'000.- est inscrit depuis 2024 (rubrique 622.3143.02 – Entretien des monuments historiques) pour pallier ce problème, entre autres.

Même si le risque zéro n'existe pas, la Ville fait son maximum pour éviter tout accident.

**Bourrier Hervé (PS).** Je remercie le Conseil communal pour sa réponse succincte et précise en ce qui concerne les responsabilités. L'article 26 de la révision totale du règlement du cimetière communal concernant l'entretien des monuments répond également partiellement à la question.

Comme on dit, il vaut mieux prévenir que guérir. Cela commence par le respect du règlement, mais également, comme mentionné dans la réponse du Conseil communal, grâce à la vigilance et à la responsabilité citoyenne. À ce titre, je voudrais remercier le Service du génie civil suite au signalement d'un regard d'égout descellé représentant un grave danger pour les piétons et les usagers de la route. Il est intervenu rapidement pour éviter tout accident. Cela montre que notre ville fonctionne bien grâce à la réactivité d'un personnel compétent, responsable et engagé. C'est peut-être aussi pour cela que nous sommes fiers d'habiter à Fribourg.

- n° 255 de M. Pascal Wicht (UDC) relative au rapport final au postulat n° 104 concernant les critères appliqués pour l'octroi de subventions aux acteurs culturels

En l'absence de M. P. Wicht, la réponse à la question n° 255 est reportée à une prochaine séance.

- n° 256 de M. Pascal Wicht (UDC) relative aux normes sécuritaires des installations de la place de jeux du Domino

En l'absence de M. P. Wicht, la réponse à la question n° 256 est reportée à une prochaine séance.

- n° 262 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à l'avancée des mesures de mobilité envisagées à la Planche-Inférieure et au Karrweg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 2 juillet 2024, Mme B. Noll a interrogé le Conseil communal au sujet des mesures envisagées dans la réponse au postulat n° 29.

#### Réponse du Conseil communal

1. Où en est la planification de cette première étape réalisable à court terme? Quand pouvons-nous nous attendre à des résultats?

L'élaboration du projet de mesures permettant d'atteindre les objectifs retenus dans la réponse au postulat n° 29 a pris du retard. Compte tenu du temps nécessaire à l'élaboration du projet et aux procédures, aucun résultat ne doit être attendu avant 2025.

2. Quelles sont les mesures prévues?

Les mesures prévues doivent permettre de supprimer le trafic en transit dans le secteur de la Planche-Inférieure tout en permettant l'accessibilité locale. Ainsi, le trafic entre le pont du Milieu et le pont de Saint-Jean, tant des transports publics que du transport individuel motorisé, devrait s'écouler par le Karrweg. L'accès local aux différentes zones de stationnement ainsi qu'aux propriétés privées doit cependant rester possible. Ces mesures induiront une réduction importante du trafic dans le secteur sensible de la Planche-Inférieure et seront propices à l'amélioration de la sécurité routière à proximité de l'accueil extra-scolaire. La concrétisation des mesures doit encore être définie mais il est d'ores et déjà établi que le tronçon supérieur de la Planche-Inférieure sera fermé au trafic individuel motorisé.

3. Si la planification n'est pas encore en cours, quelles en sont les raisons?

La priorité est accordée aux mesures d'agglomération pour lesquelles la Ville de Fribourg peut obtenir des subventions. Pour ces projets, il est impératif de respecter les délais de réalisation imposés par la Confédération. Bien que le périmètre de la Planche-Inférieure soit inclus dans le PA2, il se trouve malheureusement hors du fonds d'infrastructure et n'est donc pas éligible aux subventions fédérales. En conséquence, les ressources de la Ville ont été concentrées sur les projets couverts par ces subventions.

4. Comment les mesures pour instaurer une zone pour les piétons et la mobilité non-motorisée à la Planche-Inférieure seront-elles compatibles avec les stations de recharge pour voitures électriques apparemment prévues dans le même secteur?

Comme les mesures prévues visent à supprimer le trafic de transit tout en garantissant l'accessibilité locale, l'accès aux stations de recharge pour les voitures électriques sera garanti, tout comme l'accès aux places de parc et aux propriétés privées.

**Noll Bettina** (Vert·e·s). Vielen Dank dem Gemeinderat für diese Erläuterungen. Ja, ich bin mit der Antwort sehr zufrieden, was die geplanten Massnahmen betrifft. Dass der ÖV ebenfalls auf den Karrweg verlegt werden soll, bedeutet eine konsequente Umsetzung der Anliegen aus dem Postulats n° 29 und verspricht den Benefit einer echten Langsamverkehrs-Zone auf der Planche-Inférieure. Das Vorziehen der subventionierten Projekte, die noch anstehen, ist nachvollziehbar.

Allerdings macht der erwähnte Zeithorizont etwas skeptisch – "Pas avant 2025" kann ja theoretisch in 100 Jahren bedeuten ... Wir hoffen aber in den nächsten zwei bis drei Jahren ein Resultat zu sehen und bleiben dran.

- n° 263 de Mme Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) relative à la révision de la loi sur les affaires culturelles (LAC)

**Dietrich Laurent, directeur de la Culture.** La Ville de Fribourg travaille depuis le début de l'année sur la révision de la LAC ou de la LEAC, et ce à plusieurs échelons. En interne, elle a formé un groupe de travail pour suivre l'évolution du dossier. Elle est en outre impliquée dans la réflexion régionale sous

l'égide de la préfète. Enfin, elle a eu de nombreuses discussions avec les faïtières, les chefs-lieux, certaines communes, les députés de la Ville et l'Etat. La consultation s'achève dans cinq semaines et le Conseil communal sera saisi d'un rapport pour prise de position tout prochainement.

La question posée vient donc un petit peu trop tôt, le Conseil n'ayant pas encore arrêté sa position. Elle sera toutefois disponible sur la page internet récemment créée dédiée aux prises de position lors de consultations.

**Cattin Kuster Josée** (Vert-e-s). Je remercie le Conseil communal. Quel suspense! Je me réjouis de lire la position de la Ville de Fribourg.

- n° 266 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au développement du chauffage à distance (CAD) en ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 2 juillet 2024, M. R. Casazza a interrogé à travers 12 questions le Conseil communal au sujet du développement du chauffage à distance (CAD) en ville de Fribourg.

#### Réponse du Conseil communal

Dans le cadre de l'établissement de son plan communal des énergies en 2018, la Ville de Fribourg a, dans son rôle de planificatrice, dessiné les contours du développement des futurs réseaux CAD de son territoire. Comme mentionné justement par M. le Conseiller général R. Casazza, la Ville de Fribourg ne développe pas elle-même les CAD sur le territoire communal. Actuellement, Groupe E Celsius SA y construit un réseau et une offre commerciale. La Ville de Fribourg est actionnaire minoritaire (27.29%; 2 sièges sur 7 dans le Conseil d'administration) de Groupe E Celsius SA.

De son côté, la Ville de Fribourg travaille sur les conditions-cadres. Elle a par exemple défini les secteurs dans lesquels les réseaux doivent se développer, ainsi que l'ensemble des potentiels d'énergie renouvelable du territoire pour les alimenter en chaleur. La Ville renvoie à cet effet à la publication de la commune "Fribourg et sa transition énergétique 2019 – 2035". Les autres engagements de la commune en matière de transition énergétique sont décrits dans le catalogue de mesures d'accompagnement de la planification énergétique.

Il est vrai que le développement des réseaux de chaleur prend du temps, et il en prendra encore beaucoup. Les travaux associés sont gigantesques et les investissements liés se montent à plusieurs centaines de millions de francs. Dans le cadre du phasage des travaux, il peut arriver que certains bâtiments, lotissements ou quartiers soient alimentés par des centrales provisoires (souvent alimentées au gaz). Cette possibilité est d'ailleurs explicitement prévue par le règlement communal d'urbanisme de la Ville de Fribourg. Il peut donc arriver qu'au niveau individuel, un propriétaire n'obtienne pas immédiatement la qualité d'énergie attendue. Néanmoins, les bilans de marquage de l'énergie doivent être faits au niveau du réseau et non du raccordement individuel. Cette manière de procéder est d'ailleurs la norme depuis plusieurs années en matière de marquage de l'électricité. Par

exemple, un consommateur qui acquiert du courant 100% solaire mais dont le point de consommation se situe juste à côté d'une centrale nucléaire aura de fortes chances de voir arriver dans sa prise des électrons produits par l'atome. Il n'en demeure pas moins que la plus-value qu'il aura payée pour son électricité solaire aura réellement permis l'injection de ce courant renouvelable dans le réseau. Il s'agit du principe de "marquage de l'énergie".

Cela étant, dans la mesure où les questions n° 1 à 10 et la question n° 12 ne concernent pas un objet de l'administration du Conseil communal, mais directement l'activité de la société Groupe E Celsius SA, le Conseil communal n'est pas en mesure d'y apporter une réponse. Il prie M. le conseiller général R. Casazza d'adresser ces questions directement à Groupe E Celsius SA.

En ce qui concerne la question n° 11, le Conseil communal peut y répondre comme suit. En sa qualité d'actionnaire minoritaire, la Ville de Fribourg peut être force de proposition. L'étude qu'elle a entreprise pour identifier l'ensemble des potentiels de production de chaleur renouvelable sur le territoire communal visait d'ailleurs cet objectif. Parmi les potentiels identifiés, certains touchent des infrastructures ou des terrains publics. Dans ce cadre, la Ville dispose de leviers de discussion complémentaires. Ainsi, lorsque les potentiels énergétiques sont liés à l'infrastructure publique de la commune, cette dernière peut se retrouver partie prenante au projet en qualité de maître d'ouvrage. Il est par exemple envisagé de développer selon ce modèle l'infrastructure nécessaire à la valorisation des rejets thermiques de la STEP. Ces projets dans lesquels la Ville s'implique directement permettront d'accroître considérablement le volume de chaleur renouvelable disponible pour les réseaux CAD.

**Casazza Raphaël (PLR).** Paroles, Paroles et Paroles ... Comme vous pouvez vous l'imaginer, je ne suis pas du tout satisfait de la réponse du Conseil communal. De plus, il me semble que le Conseil communal ou la personne qui a rédigé les réponses n'a pas bien compris mes questions.

Je suis notamment étonné d'une réponse du type, je cite, dans la mesure où les questions n° 1 à 10 ne concernent pas un objet de l'administration, du Conseil communal, etc., le Conseil communal n'est pas en mesure d'y apporter une réponse. J'ai de la peine à comprendre ceci quand je lis dans son catalogue des mesures d'accompagnement de 2019, je cite: mesure n° 1, priorité numéro un chauffage à distance Ville de Fribourg: mise en place des conditions-cadres, conventions, informations, coordination des travaux. Je répète: coordination des travaux, monitoring. Plus loin, on peut lire: la Ville s'engage à suivre ses projets, à mettre en place la coordination nécessaire pour identifier et stimuler la réalisation de ces grands projets, etc. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas répondre à une question telle que la n° 2, quel est le degré d'avancement des travaux de raccordement au CAD en ville de Fribourg et quelles en seront les prochaines échéances? Entre nous, ce n'est pas contre vous toutes ces questions mais plutôt pour vous fournir des arguments lorsque vous discuterez de la coordination des travaux avec Groupe E.

Mais revenons au fond du sujet. Je sais qu'il y a beaucoup de gens dans ce Conseil qui veulent une transition énergétique rapide vers des énergies renouvelables. Ce n'est pas avec des paroles, mais avec des actes que l'on va y arriver. Je cite encore ce document: les réseaux CAD seront alimentés majoritairement par des énergies renouvelables. A terme, ils atteindront un taux annuel d'énergie renouvelable de 75%. Or, dans le cas d'une partie du quartier de Gambach, qui figure nota bene dans le périmètre A du PAL, notamment enfin potentiellement des centaines d'habitants sont raccordés ces jours-ci au CAD, mais avec 0%, vous avez entendu, 0% d'énergie renouvelable...

**Le président.** M. le conseiller général Casazza, je suis désolé de vous interrompre de façon prématurée, mais la partie dédiée à la satisfaction n'est pas une partie dédiée aux commentaires des réponses.

Je sais que votre question était très longue, que c'est un sujet intéressant, technique, mais le problème, c'est que par souci d'égalité de traitement, si je ne vous interromps pas maintenant, on va me le reprocher. Je vous prierai donc d'être bref dans votre conclusion.

**Casazza Raphaël (PLR).** Bon, je citerai simplement qu'il y a un exemple qui est mal choisi, où on compare du courant solaire 100% solaire mais dont la consommation se situe juste à côté d'une centrale nucléaire. Ici, on est dans le cas où un habitant équiperait son toit de panneaux solaires mais où il ne raccorderait pas ses derniers câbles à sa consommation et il resterait sur le réseau électrique traditionnel.

En conclusion, j'espère que le Conseil communal et ses Services utiliseront leur marge de manœuvre pour faire en sorte que les priorités des travaux soient données pour boucler les boucles énergétiques, afin de corriger rapidement ces aberrations. Je transmettrai aussi mes questions à Groupe E.

**Le président.** Merci M. le conseiller général. Je suis désolé d'avoir dû vous interrompre. Je ne peux que vous encourager pour de telles questions nombreuses à déposer un postulat. Cela nous permettra à tou-te-s de participer au débat et vous permettra d'avoir une réponse peut-être plus longue et plus satisfaisante.

- n° 270 von Hr. Laurent Woeffray (SP) bezüglich einer eventuellen Wiedereröffnung der ehemaligen Confiserie Perriard

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

#### Zusammenfassung der Frage

An der Sitzung vom 2. Juli 2024, stellte Hr. L. Woeffray folgende Frage:

Die ehemalige Confiserie Perriard, respektive Bertherin, an der Rue de Lausanne, hat im Jahr 2015 definitiv ihre Türen geschlossen und steht nun seit fast 10 Jahren leer. In einem am 26. Januar 2023 publizierten Artikel der "La Liberté" wurde vom Besitzer angekündigt, dass in diesen Räumlichkeiten nach all diesen Jahren endlich wieder Kuchen gebacken und Tee serviert werden soll. Gemäss dem Artikel habe der Besitzer nun endlich die sogenannte "perle rare" unter den Betreibern gefunden, die seinen Vorstellungen entspricht. Seit dieser Ankündigung sind nun mehr als anderthalb Jahre vergangen, die Türen sind nach wie vor geschlossen und es sind keine Renovationsarbeiten ersichtlich. Ich bitte daher den Gemeinderat folgende Fragen zu beantworten:

- Hat der Gemeinderat Kenntnis über den aktuellen Stand der Wiedereröffnung der ehemaligen Confiserie Perriard?
- Falls eine Wiedereröffnung nach wie vor geplant ist, kennt der Gemeinderat das Datum der Wiedereröffnung?
- Falls eine Wiedereröffnung nicht mehr geplant ist, gedenkt der Gemeinderat etwas zu unternehmen, um eine Wiedereröffnung eines Tea-Rooms an diesem strategisch wichtigen Ort zu fördern?

#### Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg regrette vivement la fermeture de cet établissement depuis de nombreuses années sur cet axe commerçant de première importance, lien entre la ville moderne et le bourg historique.

La Commune a connaissance du dossier depuis longtemps et entretient des contacts avec le propriétaire par le biais de différents services depuis plusieurs années. Ce sont ainsi de très nombreuses rencontres et échanges qui ont eu lieu, soit par des membres du Conseil communal directement, soit par l'administration, voire même par l'Agglo, sans succès.

Elle note toutefois que la location ou vente d'espaces commerciaux est une affaire privée qui n'est pas du ressort public. Dans ce sens, le Conseil communal ne peut évidemment pas donner d'information sur la présente situation. De plus, elle ne dispose pas de leviers d'action juridique. En termes incitatifs, son champ d'action est aussi très limité. En revanche, elle s'est efforcée d'améliorer, année après année, les conditions-cadres pour le commerce et le propriétaire, comme par exemple la zone touristique, le soutien aux animations ou les aménagements extérieurs.

Concernant l'action de la Commune permettant de favoriser la réouverture de ce lieu stratégique, s'agissant d'une propriété privée, la Commune ne peut pas engager d'autres actions que celles consistant à entretenir un contact direct et régulier avec le propriétaire actuel, l'encourageant à avancer dans ses démarches de réouverture.

**Woeffray Laurent (PS).** Je suis satisfait de la réponse et je remercie le Conseil communal pour la forme. En ce qui concerne le contenu, évidemment je ne suis que moyennement satisfait. Bien sûr, je veux bien que la Ville ne puisse rien faire. Cependant, je trouve quand même dommage qu'un endroit stratégique comme la confiserie Perriard restera fermé aussi dans un futur proche.

Évidemment, le Conseil communal n'a pas de levier juridique pour lutter contre cela, mais peut-être que ce serait quelque chose à inscrire dans une loi cantonale ou fédérale.

## E. Nouvelles questions

- n° 273 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à la mise en vente du Gîte d'Allières

**Fessler Raphaël** (Le Centre/PVL). Bientôt CHF 60'000.- de loyers perdus, bientôt deux saisons d'hiver et une d'été perdues, un bâtiment claquemuré pas chauffé, exposé aux intempéries à 1'400 mètres d'altitude, une insalubrité qui s'installe, le squat des rongeurs.

Non, ceci n'est pas un inventaire à la Prévert. Non, c'est un bien du patrimoine foncier de la Ville qui est en rade et qui se dégrade à vitesse grand V. Je veux parler bien sûr du Gîte d'Allières, dont le sort semble s'enfoncer dans l'oubli, une année après sa mise en vente. Au printemps dernier, après avoir balayé la proposition de sauver le Gîte d'Allières d'une vente à un privé, le Conseil général a peut-être imaginé que CHF 1 million allait tomber facilement et rapidement dans les caisses communales. Ce ne sera certainement pas CHF 1 million, car le bâtiment a été et est surévalué, avec en ligne de mire des travaux de rénovation et d'assainissement qui auront pris l'ascenseur. Qui voudra encore du Gîte d'Allières lorsque ce sera une demi-ruine?

Au départ du dernier locataire en 2023, le Gîte aurait pu encore être loué pour une période de deux ou trois ans. Le Conseil communal en a décidé autrement, pour quels résultats une année après? Le but n'est pas de polémiquer ou de "stürmer" (pour être un peu bilingue), mais simplement de redonner vie à cet établissement cher aux Fribourgeois. Comme c'est notre Conseil général qui aura le dernier mot dans cette affaire, il est en droit de se demander où en est le Conseil communal avec la vente de ce bâtiment, car le gâchis n'est pas loin.

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.** Merci M. R. Fessler de vous soucier du sort du Gîte d'Allières. Malheureusement, je ne peux que vous faire une réponse qui botte en touche, à savoir que les démarches continuent. Je ne peux donc évidemment pas vous donner de résultat intermédiaire jusqu'à ce qu'il y ait une décision du Conseil communal.

Vous serez informés en temps utile, mais je partage vos constats sur le fait qu'en effet, pour l'instant, ce gîte n'est pas ouvert au public. On le regrette.

**Fessler Raphaël** (Le Centre/PVL). Je serai satisfait le jour où ce bien sera rendu à la population.

- n° 274 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la suppression de places de stationnement sur le domaine public

**Krienbühl David** (PLR). Je me permets ici de revenir sur un point sensible de la politique communale. Il s'agit des suppressions de places de stationnement sur le domaine public. Je précise, il s'agit ici de suppressions de places de stationnement sur le domaine public, qui se font au compte-gouttes et qui ne sont en général pas mises à l'enquête. J'y reviens car je reçois parfois des messages de certain-e-s habitant-e-s qui ne comprennent pas pourquoi une place ou l'autre est supprimée devant leur immeuble ou devant leur habitation, alors qu'elle ne dérange pas le moins du monde.

Dernier exemple en date, il s'agit d'une suppression de place de stationnement à la route de la Poudrière 11, à Fribourg. On la voit encore sur Google, mais cette place n'existe désormais plus. Autre exemple plus proche physiquement de notre Conseil général, il s'agit des places supprimées devant la Schweizerhalle, à la Grand-Rue. Comme vous pouvez le constater, les exemples ne manquent pas.

Sur quelle norme base vous appuyez-vous pour supprimer ces bases de stationnement sur le domaine public ? Quelle est la pratique de la Commune quant à ces suppressions de places sur le domaine public? Qui décide des suppressions et sur la base de quels éléments? Est-ce le Conseil communal ou la direction de la Police locale et de la Mobilité? Si c'est cette dernière direction, elle doit avoir reçu une délégation de compétence du Conseil communal.

Combien de places de stationnement sur le domaine public ont été supprimées depuis le début de cette législature? Quartier par quartier, rue par rue?

Il faut que ces suppressions de stationnement cessent. Cela devient infernal pour les habitant-e-s qui ne peuvent désormais bientôt plus recevoir leurs proches dans des conditions acceptables. Je pense ici notamment aux personnes à mobilité réduite.

Nous vous remercions d'avance de vos réponses à ce propos.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Du point de vue des compétences et de la planification communale, le Conseil communal se permet de renvoyer au PAL et notamment aux compétences qui y sont liées. Le dossier de la révision du PAL a fait l'objet d'adaptations, lesquelles ont nécessité d'ailleurs cinq mises à l'enquête publiques. Le Conseil communal rappelle qu'il a adopté le PAL révisé le 4 juin 2024 après un travail de mise à jour qui a duré près de 20 ans. Dans ce PAL, il y a notamment un document qui s'appelle "Concept de stationnement, rapport complémentaire", qui date d'octobre 2018 et qui a été modifié en août 2020, en janvier 2022 et en mars 2023.

Dans ce concept de stationnement, on peut lire au chapitre 5 "Stationnements des voitures à usage public", "Stationnement à usage public sur le domaine public communal" "Objectifs": Le stationnement sur le domaine public communal doit également répondre aux objectifs suivants:

- S'adapter au réaménagement de l'espace public, si besoin en modifiant ou supprimant tout ou en partie l'offre de stationnement en surface.
- S'adapter à l'aménagement de zones de rencontre et de zones 30, si besoin en modifiant ou supprimant tout ou en partie l'offre de stationnement en surface.
- S'adapter à l'aménagement de pistes ou bandes cyclables, si besoin en modifiant ou en supprimant tout ou partie de l'offre en stationnement en surface.
- S'adapter aux contraintes d'accessibilité et principalement celles liées aux distances de visibilité, en permettant l'assainissement ou la suppression des places de places existantes non conformes.

Je renvoie également au rapport explicatif 47 OAT,

- Chapitre 3.2.2.7.1 "Concept de stationnement": La gestion du stationnement sur le domaine public doit permettre une utilisation optimale des places afin d'en réduire le nombre et d'offrir suffisamment d'espace pour les projets de requalification de l'espace public.
- Chapitre 3.2.2.7.3 "Stationnement et projets majeurs de requalification urbaine": Le projet de requalification du Bourg et ses conséquences n'interfèrent pas sur le principe de gestion courante du stationnement, qui inclut des adaptations ou des cancellations, par exemple pour se conformer à des normes, pour des raisons de sécurité, pour améliorer la qualité de l'espace public, pour permettre l'installation de terrasses ou encore pour répartir différemment l'affectation de l'espace public entre les différents usagers (voitures, deux-roues motorisés, vélos, taxis, livraisons, cars et places handicapées).

J'en viens maintenant au stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite. Le Conseil communal a décidé en 2024 le marquage ou, si vous permettez que je dise différemment, le remarquage de places de stationnement pour les transformer en 11 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite et les travaux ont été achevés durant l'été 2024, ce notamment pour faire face à l'augmentation croissante du nombre de vignettes délivrées par l'OCN aux personnes à mobilité réduite.

Pour répondre précisément au cas de la route de la Poudrière 11, le Conseil communal a en effet supprimé cette place à la demande des habitant-e-s car elle posait des problèmes de visibilité et de sécurité. Comme je l'ai déjà dit, il faut se rendre compte que bon nombre de places de stationnement sur le domaine public ont été marquées à une époque où les aspects sécuritaires n'étaient pas la priorité. Cet héritage du passé nécessite très souvent des mises aux normes, selon les objectifs du PAL que je viens de citer.

Pour ce qui est de la terrasse de la Schweizerhalle, le tenancier a souhaité pouvoir l'agrandir sur le domaine public. Beaucoup de tenanciers font ce type de demande en ville de Fribourg. Dans ce cas, la seule possibilité pour agrandir la terrasse du tenancier est de transformer les places de stationnement.

Je peux néanmoins ajouter que, dans ce cas précis, en période de l'exploitation de cette terrasse, la place qui a été libérée permettra d'offrir des facilités, notamment pour le stationnement de personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les livreurs, présents en nombre dans ce secteur. Dans le cas d'espèce, la suppression de la place de stationnement a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique simultanée à la mise à l'enquête de la terrasse sans aucune opposition.

Pour ce qui est des procédures, en principe les places de stationnement supprimées font l'objet d'une décision du Conseil communal et font l'objet d'une procédure, afin de garantir le droit des tiers. Concernant la partie de la question liée aux statistiques des places de stationnement, le Conseil communal se permet de renvoyer M. D. Krienbühl aux différents rapports de gestion et leurs différentes annexes.

**Krienbühl David** (PLR). Je remercie le conseiller communal directeur de la Mobilité pour sa réponse exhaustive, hormis le comptage quartier par quartier et rue par rue, où j'ai été renvoyé au rapport de gestion. J'aurais souhaité avoir un peu plus de retour.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Il est évident que le Conseil communal ne va pas apporter une réponse maintenant. Il se permet d'attirer l'attention sur l'évolution de la volonté des commerçants de la ville de Berne en matière de stationnement, qui demandent aujourd'hui dans la presse – on peut le voir tant dans la presse germanophone que francophone - d'interdire le stationnement parce que ce dernier nuit à leurs affaires. Apparemment, à Berne, les commerçants ont d'autres typologies de réflexion.

- n° 275 de Mme Valérie Kohler (Le Centre /PVL) relative aux mesures de promotion du respect des espaces naturels et construits en ville de Fribourg

**Kohler Valérie** (Le Centre/PVL). Plusieurs parcs verts urbains et zones de l'espace public sont régulièrement détériorés (mégots, verres cassés, emballages plastiques et déchets au sol, excréments humains, arbres centenaires malmenés, tags, etc.) à certaines périodes de l'année en ville. C'est assez désastreux.

Quelles sont les actions concrètes pour promouvoir le respect de l'espace public naturel et construit en ville ? Y a-t-il une mise en place de panneaux dans les parcs verts urbains de la ville et aux abords de la gare ? Des projets tels que les exemples des villes de Bulle ou de Genève sont-ils en cours d'élaboration ou prévus pour la ville de Fribourg?

La Ville de Bulle a par exemple lancé en 2023 une judicieuse campagne de sensibilisation et d'incitation à la propreté en apposant des messages au sol "Pas sur le sol. Merci," au pied de moloks pour inviter les usagers au respect des lieux proches de la gare ou d'endroits fréquemment utilisés.

La Ville de Genève a aussi emboîté le pas, cette même année, en lançant une campagne d'affichage visant à inciter la population à conserver des rues et des espaces publics propres. Pour les besoins de son opération et avec le slogan, "Ils font le maximum, faites le minimum", la Municipalité a utilisé des portraits de 12 employés de la voirie pour sensibiliser sur le sujet et responsabiliser ses usagers.

L'entretien et les aménagements devraient être correctement utilisés par respect pour la ville et ses contribuables. En plus d'agir contre le littering, cette action en faveur du respect des aménagements des parcs et du travail des services de la voirie aurait une visée également éducative de civisme et de responsabilisation des usagers de tout âge pour leur ville. Cela apporterait aussi par là même une préservation essentielle de notre environnement dans l'espace urbain.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Je vous avoue que j'ai un tout petit doute au niveau de la question, étant donné qu'il y a eu passablement de constats et d'affirmations. Vous savez que la Ville a engagé plusieurs agents littering. En plus, lors des dernières discussions dans le cadre du budget 2024, et probablement aussi dans celui de 2025, vous sont présentées les différentes actions qui sont prévues et financées par le budget de fonctionnement dans le combat contre le littering. L'entretien généralisé est effectué par la Voirie, selon les effectifs à disposition et selon la priorisation des zones qui ont été données par le Conseil communal. Cela veut dire qu'il y a une priorité d'intervention sur

le centre-ville. Une fois qu'il est nettoyé, les agents de la Voirie se déplacent dans les autres zones de la ville. En toute logique, ils ne peuvent pas intervenir partout de la même manière, avec la même intensité, et en même temps. Par contre, tout un concept est prévu. Vous vous rappelez que le 12 décembre 2023, le Conseil communal a répondu à la question n° 207 en lien avec le littering et les arrêts de bus. Nous vous avons expliqué de quelle manière, avec les ressources à disposition, les Secteurs de la voirie et des parcs et promenades interviennent sur les différentes zones de la ville. Voilà les réponses que je peux vous donner aujourd'hui. Si votre question vise les prévisions de l'année prochaine, je vous invite à la discussion budgétaire 2025, dans le cadre duquel différents montants seront explicités. Le Conseil communal n'a pas encore fixé le projet du budget de fonctionnement 2025 et je ne peux donc pas vous donner d'éléments à ce sujet.

**Kohler Valérie** (Le Centre/PVL). Je suis évidemment partiellement satisfaite de la réponse. Je reviendrai en 2025 avec d'autres questions.

- n° 276 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à l'état de de trois passages sous-voies au centre-ville de Fribourg

**Jordan Simon** (CG-PCS). Ma question concerne les trois passages sous-voies de Fribourg, les passages du Cardinal, de la gare et de la poste. Ceux-ci sont vétustes, les murs se cassent, se décollent, se décrépitent. Ce n'est pas digne d'une capitale du canton.

Ma question est la suivante : à qui appartiennent ces murs, aux CFF, à la Ville, au Canton? S'ils appartiennent à la Ville, qu'attendez-vous pour les rafraîchir? S'ils appartiennent au Canton ou aux CFF, qu'attendez-vous pour prendre contact, afin que ces murs reçoivent un coup de peinture ? Ces passages pourraient également être des lieux d'expression pour les artistes, comme nous l'avons vu par exemple sur le mur près de la STEP.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Vous le savez peut-être, il y a des entretiens réguliers entre la Ville et les CFF. Le prochain aura d'ailleurs lieu dans quelques semaines. Lors du dernier entretien, qui a eu lieu la semaine passée, c'est exactement la thématique qui a été soulevée par le Conseil communal envers les CFF. Il faut savoir que l'ouvrage d'art, donc des sous-voies, est effectivement propriété des CFF. Par contre, la Ville est responsable de l'entretien de la chaussée et de l'éclairage public. La question, dans ce cadre-là, a également été discutée avec les CFF. Dans quelle mesure et dans quelle temporalité allaient-ils intervenir pour bien entretenir leur partie d'ouvrage d'art? Nous attendons un retour lors de cette prochaine réunion. On part du principe que les différentes équipes techniques, tant de la Ville que des CFF, ont travaillé sur ce sujet-là. Il faut aussi savoir que la question de la possibilité d'intervenir avec des éléments artistiques a également été abordée. Là aussi, on attend un retour des CFF, qui sont propriétaires de cette partie-là. Une coordination va être faite parce que lorsque les CFF vont intervenir sur l'ouvrage d'art, se posera la question du côté Ville si, au même moment, on intervient ou pas aussi sur l'éclairage public et la chaussée. Ce que je peux vous dire ce jour, c'est que l'on attend des résultats et avant tout un retour des CFF quant à la temporalité de leur intervention. Les différents services techniques et le Conseil communal sont déjà intervenus à plusieurs reprises auprès de CFF pour notamment le passage sous-voies du Cardinal, où il y a beaucoup de tags.

**Jordan Simon** (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 277 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à l'état de la statue "Chute d'une météorite" située à la rue de Locarno

**Jordan Simon** (CG-PCS). Mon autre question porte également sur l'esthétisme de la ville de Fribourg. Elle concerne la statue "Chute d'une météorite", située à la rue de Locarno et sculptée par Denis Guelpa. Des citoyens m'ont interpellé quant à son mauvais état. Est-ce que la Ville a l'intention de la mettre en valeur en lui donnant un petit toilettage et en ajoutant de la végétation à sa base?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 278 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la possibilité de mettre en place un projet temporaire en faveur de la population sur le site de la Poya

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Ce soir, le postulat n° 147 a été transmis pour demander d'étudier la possibilité de créer des logements supplémentaires sur le site de la Poya, d'autres ont parlé d'allouer cet espace à des entreprises, d'autres encore ont témoigné de leur désillusion face à un possible manque de vision pour ce site. Sachant la durée que certains projets de ces ampieurs peuvent prendre avant de voir effectivement le jour, je souhaiterais savoir s'il existe un projet pour faire bénéficier rapidement et directement la population de cet espace, notamment du parc encore entouré de hautes barrières. Ceci à terme, à court terme et de façon temporaire en attendant qu'un véritable projet durable voit le jour. Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal en collaboration avec l'Etat, pourrait l'envisager.

Je le pose sous forme de question et non sous forme de postulat, afin qu'une réflexion relativement agile puisse voir le jour.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** J'ai un petit doute d'avoir bien compris la question. Le Conseil communal a répondu à la question n° 199 avec passablement de questionnements relevant de la compétence du Conseil communal. J'estime que ces éléments-là ont été donnés dans cette réponse. Je me permets de relever que l'auteur de la présente question est le même que celui de la question n° 199.

Il n'y a pas d'évolution par rapport aux éléments de réponse qui ont été donnés le 12 décembre 2023 à la question n° 199. Concernant le projet en tant que tel, on l'a entendu ce soir, l'Etat est le propriétaire des deux parcelles (caserne et le parc de la Poya). L'Etat a lancé une démarche participative, à laquelle certains d'entre vous ont peut-être participé. L'Etat a aussi communiqué sa volonté de mettre en place un projet intermédiaire (Zwischennutzung) sur ces parcelles. La Ville n'a pas de main mise directe ou d'influence directe sur la volonté de l'Etat. Pour ce qui est du volet auquel le Conseil communal ou la Ville peut avoir une influence sur ces secteurs-là, tous les éléments figurent dans la réponse à la question n° 199.

Pour l'élément plus concret que vous soulevez aujourd'hui, je ne peux que vous répondre qu'il faudra s'adresser au Conseil d'Etat pour demander quelles sont les intentions et s'il y a d'autres intentions que celles qu'il a déjà communiquées publiquement. Au niveau du Conseil communal, on n'a ni d'autres informations, ni d'autres possibilités d'intervenir auprès de l'Etat dans l'une ou l'autre

direction puisque l'on intervient en tant qu'autorité planification et non pas en tant que propriétaire qui met en place directement des projets, des projets définitifs ou intermédiaires.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Je suis partiellement satisfait. La question n° 199 portait sur l'avenir à plus long terme. Je comprends que vous ne pouvez rien faire.

**Rugo Claudio** (PA). C'est la question que je voulais vous poser hier soir. Savez-vous, M. le président, quelle est la différence entre l'usurpateur et l'imprécateur?

**Le président.** Nous sommes au chapitre des questions à l'intention du Conseil communal, M. C. Rugo.

**Rugo Claudio** (PA). On peut aussi poser des questions au Bureau, par exemple. Je peux la poser au Bureau et vous en discuterez. Moi, hier soir, j'étais plutôt le prédicateur. J'ai une observation et j'attendrai donc que vous me passiez la parole.

**Le président.** J'ai noté, merci de m'avoir informé à l'avance. Y a-t-il encore une demande de parole au chapitre des questions au Conseil communal ? Tel n'est pas le cas.

#### **F. Autres interventions**

**Rugo Claudio** (PA). Je pense que l'inégalité de traitement est notoire. M. R. Casazza, mon ami, a eu droit à quatre minutes de temps de parole, alors que la satisfaction doit se limiter à une minute. Vous me coupez régulièrement la parole lorsque j'en suis à la conclusion, et je n'aime pas être coupé. Vous venez de m'avertir que je n'ai qu'une minute pour parler. J'espère que ce sera la même minute que celle de M. Casazza.

J'aimerais intervenir sur votre interprétation et j'espère que vous en discuterez au Bureau. C'est pour ça que je lance ce thème. Il y a eu un premier clash hier soir. Vous m'avez menacé de sortie du Conseil général, tout le monde en est témoin, alors que le règlement dit qu'il faut d'abord que le président demande du calme à l'assemblée. Si ce calme n'arrive pas à être respecté, on pourrait éventuellement faire appel à l'huissier. C'est donc toute une procédure. Vous, à la première intervention, vous vous m'avez menacé alors que vous n'aviez même pas mis un avertissement à celui qui n'avait pas le droit de parole, soit M. C. Schenker. La même chose pour M. B. Altermatt, qui disait que j'avais parlé pendant 30 minutes. Si je parle trop, c'est à vous de gérer. Sur ce point-là et sur l'interprétation du règlement, vous avez tort, à mon avis. En effet, dans le règlement, il est noté que vous pouvez sortir quelqu'un, mais c'est de la manière dont j'ai expliqué. Le deuxième tort, c'est quand je cite un conseiller général et que vous me dites que je n'ai pas le droit de le faire. C'est encore une fois une mauvaise lecture du règlement, parce qu'un autre article dit qu'au cas où une personne est citée, le président peut donner la parole à cette personne. On pourrait pas faire un article qui mentionne qu'il a le droit de réponse alors qu'on n'aurait pas le droit de citer personne. D'ailleurs, en tant que personnages publics, on est responsable de ce que l'on dit et de ce que l'on fait. Si Mme C. Zainal ou O. et G. Collaud et n'ont pas voté pour la biodiversité en 2022, j'ai le droit de le dire.

**Le président.** J'ai pris note de votre intervention et nous allons en discuter au Bureau.

Par contre, je vais être d'emblée clair. Vous usez et vous abusez de ce que vous appelez la liberté d'expression. Je vous renvoie aux bases légales qui vous octroient ce droit: la Constitution, la Convention européenne des droits de l'homme, qui mentionne expressément à son article 10, que celle-ci implique des devoirs et des responsabilités, qu'elle peut être restreinte, qu'elle peut être sanctionnée si on en fait un abus. Pour autant que tout ceci soit prévu dans des bases légales. Or, nous avons un règlement du Conseil général qui a été valablement adopté sur la base d'une délégation législative de la loi sur les communes.

J'ai la tâche de l'appliquer et, que vous aimiez ou non ce nom, c'est moi qui gère la police des débats ici. Vous êtes élu depuis un certain nombre d'années, vous connaissez parfaitement le règlement. Oui, je dois faire avec une certaine marge d'appréciation quand les temps de parole sont dépassés. Je n'ai pas plaisir à interrompre les gens, j'essaie de le faire au mieux, je ne cible personne. Mais vous êtes aussi depuis un certain temps ici pour que l'on sache que les mots que vous utilisez dans vos prises de parole sont soigneusement pensés et posés.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'article 74 du RCG dit: "Les membres s'adressent au ou à la président·e, à l'assemblée ou au Conseil communal et évitent toute prise à partie personnelle". L'alinéa suivant est une phrase correctrice et si je peux ne pas l'utiliser, j'en serai content: "Les membres mis en cause peuvent demander la parole". Ce n'est pas non plus une porte ouverte à la mise en cause de tous les membres à chaque occasion.

L'alinéa 3 dit: "Le membre du Conseil général qui blesse les convenances est rappelé à l'ordre par le ou la président·e. S'il continue à troubler l'ordre, le ou la président·e lui fait quitter la salle". C'est le texte, je ne l'ai pas inventé, je l'ai appliqué à la lettre hier. J'ai demandé de vous interrompre, mais vous avez continué à parler alors que vous-même n'aviez pas la parole, avant que M. C. Schenker intervienne. Dans ma prise de parole, je vous ai justement demandé d'arrêter de discuter, auquel cas, je serais contraint, si vous continuez à troubler l'ordre, de vous faire quitter la salle. J'ai donc appliqué à la lettre l'alinéa 3. Si vous n'êtes pas d'accord avec cela, vous connaissez les voies de droit qui sont à votre disposition. La discussion va se clore là.

Je vais donner la parole à Mme O. Gex et j'inviterai tous les membres du Conseil général, ensuite, à aller se détendre autour d'une boisson au café du Tunnel. On pourra en discuter autour d'une table de façon plus sympathique, M. C. Rugo.

**Rugo Claudio** (PA). [Parle sans micro].

**Le président.** M. C. Rugo, vous n'avez à nouveau pas la parole. Vous avez posé une question, je vous ai donné une réponse, c'est comme ça que se passent les débats. Je ne suis pas le Conseil communal.

**Gex Océane** (PLR). Je voulais juste clore sur une note positive et vous remercier, M. le président, pour l'organisation de la sortie du Conseil général, le 31 août dernier. Je pense que beaucoup de personnes ont découvert ou redécouvert la chapelle Rebelle. La visite de la caserne de la Poya était très intéressante, ainsi que la visite de l'expo "125 ans de tourisme à Fribourg" sur les remparts. Merci M. le président. (Applaudissements).

**Le président.** Merci Mme O. Gex et à toutes celles et tous ceux qui ont été présents.  
M. C. Rugo, vous maintenez votre demande de parole? Tel est le cas, je vous la donne pour le procès-verbal.

**Rugo Claudio (PA).** Ce sera très court. J'ai déjà été condamné par M. Gasser. Au niveau pénal, j'ai payé CHF 400.-. Je vous expliquerai en privé comment cela s'est passé. Par contre, je constate que M. le syndic ne s'intéresse pas à la liberté d'expression parce que la liberté d'expression est beaucoup plus étendue et peu de gens le savent, tant les politiciens que les individus. C'est M. Gasser qui m'a appris cette disposition-là et je voulais informer le Conseil général que la liberté de parole doit être étendue et non restreinte.

**Le président.** Merci M. C. Rugo pour ces renseignements. Je vous invite toutes et tous à venir partager un verre au café du Tunnel.

La séance est levée à 22.15 heures.

Fribourg, le 7 octobre 2024  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le président:

Simon Murith



Le secrétaire de Ville adjoint :

Mathieu Maridor

**Annexes mentionnées.**